

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0402.964.823	P.	U.	D.	C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue du Bois Sauvage**

N°: **17**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0402.964.823**

DATE **29-05-18** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **24-04-19**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-18** au **31-12-18**

Exercice précédent du **01-01-17** au **31-12-17**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **99** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.6, 6.5.2, 6.17, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signataire
(nom et qualité)
Patrick Van Craen
Administrateur

Signataire
(nom et qualité)
Pierre-Yves de LAMINNE de BEX
Président

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

de Laminne de Bex Pierre-Yves

Chaussée de Malines 302, 1950 Kraainem, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 26-04-17- 28-04-21

Van Craen Patrick

Chemin du Silex 1, 1170 Bruxelles 17, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-04-18- 27-04-22

Paquot Valérie

Rue Faider 42, boîte 9, 1050 Ixelles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-04-16- 22-04-20

Hamburger Isabelle

Rozelaarlaan 7, 1560 Hoeilaart, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-04-18- 27-04-22

Hubert Olivier

Avenue de la Marguerite 11, 78110 Le Vesinet, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-04-15- 24-04-19

European Company Of Stake SA 0466.007.596

Allée de la Recherche 4, 1070 Bruxelles 7, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-04-15- 24-04-19

Représenté par :

1. Van Gansberghe Frédéric

Drève des Etangs 32 , 1630 Linkebeek, Belgique

Maxime Boulvain SPRL 0896.207.447

Rue Général Lotz 62, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-04-15- 24-04-19

Représenté par :

1. Boulvain Massimo

Rue Général Lotz 62 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Deloitte Réviseur d'Entreprises SCRL 0429.053.863

Luchthaven Nationaal - Gateway building 1J, 1930 Zaventem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : BE025

Mandat : 26-04-17- 22-04-20

Représenté par :

1. Nys Eric

Luchthaven Nationaal - Gateway building 1J , 1930 Zaventem, Belgique

Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A1773

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	127.085	218.180
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>462.488.042</u>	<u>484.636.979</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	5.194.330	5.402.939
Terrains et constructions		22	868.404	909.344
Installations, machines et outillage		23	103.212	65.473
Mobilier et matériel roulant		24	49.782	8.798
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	4.172.932	4.419.324
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	457.293.712	479.234.040
Entreprises liées	6.15	280/1	314.329.858	361.396.531
Participations		280	303.829.858	350.896.531
Créances		281	10.500.000	10.500.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	37.679.492	31.661.718
Participations		282	17.294.844	17.294.843
Créances		283	20.384.648	14.366.875
Autres immobilisations financières		284/8	105.284.362	86.175.791
Actions et parts		284	105.283.247	86.174.675
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.115	1.116

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	26.003.619	47.748.224
Créances à plus d'un an		29	2.097.849	1.297.849
Créances commerciales		290	497.849	497.849
Autres créances		291	1.600.000	800.000
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	103.738	103.042
Stocks		30/36	103.738	103.042
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	2.743	2.047
Immeubles destinés à la vente		35	100.995	100.995
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	5.285.212	1.895.532
Créances commerciales		40	124.351	546.407
Autres créances		41	5.160.861	1.349.125
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	12.707.929	22.758.994
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	12.707.929	22.758.994
Valeurs disponibles		54/58	5.355.997	21.211.436
Comptes de régularisation	6.6	490/1	452.894	481.371
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	488.618.746	532.603.383

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>325.115.188</u>	<u>360.658.523</u>
Capital	6.7.1	10	84.410.825	84.278.100
Capital souscrit		100	84.410.825	84.278.100
Capital non appelé ⁴		101		
Primes d'émission		11	69.886.294	69.238.594
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	11.876.596	11.876.596
Réserve légale		130	11.876.596	11.876.596
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	158.941.473	195.265.233
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>1.369.770</u>	<u>1.467.568</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	1.369.770	1.467.568
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	1.369.770	1.467.568
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>162.133.788</u>	<u>170.477.292</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	143.543.352	93.029.663
Dettes financières		170/4	143.538.944	93.025.135
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	21.300.000	21.300.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	45.000.000	
Autres emprunts		174	77.238.944	71.725.135
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	4.408	4.528
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	18.334.067	76.475.281
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		45.000.241
Dettes financières		43	3.775.000	17.336.746
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	3.775.000	17.336.746
Dettes commerciales		44	193.155	66.516
Fournisseurs		440/4	193.155	66.516
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	140.117	105.892
Impôts		450/3	31.933	30.615
Rémunérations et charges sociales		454/9	108.184	75.277
Autres dettes		47/48	14.225.795	13.965.886
Comptes de régularisation	6.9	492/3	256.369	972.348
TOTAL DU PASSIF		10/49	488.618.746	532.603.383

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	5.274.060	897.606
Chiffre d'affaires	6.10	70	149.448	96.211
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	830.525	801.395
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	4.294.087	
Coût des ventes et des prestations		60/66A	2.341.607	2.075.663
Approvisionnements et marchandises		60	798	1.308
Achats		600/8	1.493	619
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-695	689
Services et biens divers		61	1.082.105	794.273
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	880.726	596.472
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	311.960	303.588
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		-497
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	-97.797	98.535
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	163.815	281.984
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	2.932.453	-1.178.057

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	25.294.235	43.141.801
Produits financiers récurrents		75	24.388.515	21.827.924
Produits des immobilisations financières		750	22.430.926	21.190.803
Produits des actifs circulants		751	748.879	533.535
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.208.710	103.586
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	905.720	21.313.877
Charges financières	6.11	65/66B	51.104.306	3.227.401
Charges financières récurrentes		65	3.187.544	2.958.469
Charges des dettes		650	2.488.382	3.225.216
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651	621.751	-713.296
Autres charges financières		652/9	77.411	446.549
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	47.916.762	268.932
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	-22.877.618	38.736.343
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	194.785	76.231
Impôts		670/3	194.785	76.231
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	-23.072.403	38.660.112
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	-23.072.403	38.660.112

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	172.192.830	208.361.078
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-23.072.403	38.660.112
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	195.265.233	169.700.966
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		110.148
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		110.148
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	158.941.473	195.265.233
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	13.251.357	12.985.697
Rémunération du capital	694	12.977.257	12.788.581
Administrateurs ou gérants	695	198.467	197.116
Employés	696	75.633	
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	218.179
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	91.094	
Autres(+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	127.085	
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	127.085	
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.844.288
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	1.844.288	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	934.944
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	40.940	
Repris	8281		
Acquises de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	975.884	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>868.404</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	274.014
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	49.335	
Cessions et désaffectations	8172	3.587	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	319.762	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	208.541
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	11.596	
Repris	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	3.587	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	216.550	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>103.212</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	239.360
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	57.246	
Cessions et désaffectations	8173	11.928	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	284.678	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	230.562
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	11.408	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	7.074	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	234.896	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>49.782</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.925.250
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	1.624	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	9.926.874	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.505.926
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	248.015	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	5.753.941	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>4.172.933</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	356.596.206
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	339.430	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	356.935.636	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.699.675
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	47.406.103	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	53.105.778	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>303.829.858</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>10.500.000</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>10.500.000</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	<u> </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.294.843
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	17.294.843	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>17.294.843</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>14.366.875</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	6.084.648	
Remboursements	8592	66.875	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-)	8622		
Autres(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u>20.384.648</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	98.427.564
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	17.765.160	
Cessions et retraits	8373	945.601	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383	296.990	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	115.544.113	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.876.367
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	510.658	
Reprises	8483	475.264	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	4.911.761	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.376.522
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543	-2.027.417	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	5.349.105	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>105.283.247</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	<u>1.116</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>1.116</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-)
CIE DU BOIS SAUVAGE SERVICES SA Rue du Bois Sauvage 17 1000 Bruxelles 1 Belgique 0433.689.770	Actions et parts	299	99,67	0,00	31/12/2018	EUR	517.722	-1.968
SERENDIP SA Allée de la Recherche 4 1070 Anderlecht Belgique 0466.354.026	Actions et parts	150.000	25,00	0,00	31/12/2018	EUR	14.889.502	-78.345
CIE DU BOIS SAUVAGE NEDERLAND B.V. S. Etr. Fred Roeskenstraat 123 NL-1076 Amsterdam Pays-Bas 0000.000.B00	Actions	925.000	100,00	0,00	31/12/2018	EUR	44.995.604	-71.313
UNITED BELGIAN CHOCOLATE MAKERS SA Rue du Bois Sauvage 17 1000 Bruxelles 1 Belgique 0869.912.133	Actions et parts	269.999	99,99	0,01	31/12/2018	EUR	121.066.674	13.746.113
PARFINA SA Rue du Bois Sauvage 17 1000 Bruxelles 1 Belgique 0442.910.215	Actions et parts	2.678	99,96	0,04	31/12/2018	EUR	65.409.527	1.826.496
RECTICEL (consolidés) SA Av des Olympiades 2 1140 Bruxelles 14 Belgique 0405.666.668	Actions et parts	15.094.410	27,49	0,00	31/12/2018	EUR	264.978.000	28.849.000
SURONGO DEUTSCHLAND GmbH S. Etr. Neuer Jungfernstrieg 20 20354 Hamburg Allemagne 000000000	Action	1	100,00	0,00	31/12/2018	EUR	26.527.319	1.738.147

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
FIDENTIA BELUX INVESTMENT (consolidés) SCA Chaussée de la Hulpe 120 1000 Bruxelles 1 Belgique 0659.803.601	Actions	12.500	39,13	0,00	31/12/2018	EUR	42.566.000	11.299.000
OXYGEN DEVELOPMENT SA Avenue des Communautés 100 1200 Bruxelles 20 Belgique 0673.739.135	Actions	1.000	50,00	0,00	31/12/2018	EUR	258.019	173.783
FREERAIN SA Avenue des Communautés 100 1200 Bruxelles 20 Belgique 0877.455.664	Actions	430	50,00	0,00	31/12/2018	EUR	1.408.637	216.838

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	9.992.667	10.519.673
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	9.992.667	10.519.673
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	2.692.946	1.377.346
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	22.316	10.861.975
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	22.316	10.861.975
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Charges à reporter			30.612
Produits acquis sur soc. consolidées			386.686
Produits acquis sur soc. non consolidées			35.596

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	84.278.100
(100)	84.410.825	

Modifications au cours de l'exercice

Exercice des droits de souscription 2008-2013/2018

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Actions et parts s.d.v.n.

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	132.725	2.650
	84.278.100	1.685.358
8702	XXXXXXXXXXXXXX	904.644
8703	XXXXXXXXXXXXXX	780.714

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

Structure de l'actionnariat

DECLARATIONS DE PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2018

	Date	Nombre d'actions (a)	% actualisé	Nombre d'obligations convertibles (b)	Nombre de warrants et options (c)	Total (a) + (b) + (c)	% potentiel actualisé	liée à
ENTREPRISES ET CHEMINS DE								
FER EN CHINE (1)	01-09-18	786.100	46,64%	0	0	786.100	46,64%	1
FINGAREN (1)	01-09-18	95.910	5,69%	0	0	95.910	5,69%	1
Monsieur Guy PAQUOT	14-07-15	1.190	0,07%	0	0	1.190	0,07%	1
Total		883.200	52,40%	0	0	883.200	52,40%	

(1) Guy PAQUOT contrôle Fingaren s.c.a. qui contrôle Entreprises et Chemins de Fer en Chine

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Exercice
24.371
485.000
860.400

- Provision pour charges bâtiments
- Provisions pour garantie bancaire
- Provisions pour indemnisations ventes immobilières

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières	8801
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831
Etablissements de crédit	8841
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes reçus sur commandes	8891
Autres dettes	8901

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42)

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	143.538.944
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	21.300.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	45.000.000
Autres emprunts	8852	77.238.944
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 143.538.944

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	4.407

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir 8913 4.407

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	45.000.000
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	45.000.000
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	45.000.000

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	31.933
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	108.184

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Intérêts courus sur emprunts et divers
Produits à reporter

Exercice	
	200.548
	55.821

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	8	7
9087	6,8	5,9
9088	10.727	9.797
620	633.471	414.185
621	165.616	124.134
622	31.182	24.630
623	50.457	33.523
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		497
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	52.121	122.168
Utilisations et reprises	9116	149.918	23.633
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	163.815	185.624
Autres	641/8		96.360
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Divers		574	186
Primes encaissées sur options		647.160	103.400
Plus-value sur vente de titres en placement de trésorerie		560.976	
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501	91.094	159.554
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	621.751	94.200
Reprises	6511		807.496
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Frais de banque et de coupons		47.837	32.959
Frais sur opérations de bourse		29.411	7.730
Divers		163	
Moins-values sur réalisation de titres			404.766
Différence de change			1.095

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	5.199.807	21.313.877
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	4.294.087	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	4.294.087	
Produits financiers non récurrents	(76B)	905.720	21.313.877
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	475.264	12.276.831
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	430.456	9.037.046
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	47.916.762	268.932
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	47.916.762	268.932
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	47.916.762	
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		268.932
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		

IMPÔTS ET TAXES**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	24.161	19.321
9146	91.841	62.235
9147	219.030	266.181
9148	2.012.698	1.973.822

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	81.572.400
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	6.511.441
9202	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

- Projet immobilier

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
	2.500.000
9213	
9214	
9215	
9216	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Le personnel bénéficie d'une assurance-groupe souscrite par la société et dont le capital est garanti par la compagnie d'assurances.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Garantie de passif sur vente OGEDA

Exercice
497.849

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	314.329.858	361.396.531
Participations	(280)	303.829.858	350.896.531
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	10.500.000	10.500.000
Créances	9291	51.733	520.145
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	51.733	520.145
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	81.041.241	89.061.881
A plus d'un an	9361	77.238.945	71.725.135
A un an au plus	9371	3.802.296	17.336.746
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	18.859.886	20.345.043
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	770.407	811.777
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	37.679.491	31.661.718
Participations	9262	17.294.843	17.294.843
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	20.384.648	14.366.875
Créances	9292		41
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		41
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans la présente annexe.

A titre d'information et dans un souci de transparence, l'ensemble des transactions avec les parties liées (autres que celles avec des sociétés (quasi) entièrement détenues par le groupe auquel Cie du Bois Sauvage appartient) sont publiées ci-après :

- 1. Rémunérations et tantièmes bruts versés en 2018 aux administrateurs :

Exercice
311.491

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	118.875
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	25.872
95061	
95062	
95063	10.239
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) *~~

~~L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *~~

~~L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés)~~

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *~~

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

Entreprises et Chemins de Fer en Chine sa

rue du Bois Sauvage 17

1000 Bruxelles 1, Belgique

0403.207.521

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus petit

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, §4 et §5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	177.975
95071	4.000
95072	
95073	8.680
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~ (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats ~~(a)~~ (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Les frais d'émission d'emprunt obligataire sont amortis linéairement sur la durée de celui-ci.

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~(ont)~~ (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (degressive) A (autres)	Base NR (non-réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
Frais émission emprunts	L	NR	10,00 - 20,00	100,00 - 100,00
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments*				
Siège social	L		3,00 - 3,00	100,00 - 100,00
4. Installations, machines et outillage*				
Siège social	L		3,00 - 10,00	100,00 - 100,00
5. Matériel roulant*				
Voiture	L	NR	20,00 - 33,00	100,00 - 100,00
6. Matériel de bureau et mobilier*				
Siège social	D		20,00 - 20,00	100,00 - 100,00
7. Autres immobilisations corporelles				
Constructions et aménagements	L		3,00 - 10,00	100,00 - 100,00
Installations	L		3,00 - 10,00	100,00 - 100,00
Mobilier et matériel de bureau	D		20,00 - 20,00	100,00 - 100,00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice:

EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EU

R

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (*à mentionner*) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

2. En cours de fabrication - produits finis:

3. Marchandises:

Individualisation

4. Immeubles destinés à la vente:

Individualisation

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

% leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

RÈGLES D'ÉVALUATION

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient)
(coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif

Dettes:

Le passif (~~comporte des~~) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

En fin d'exercice ils sont évalués au taux de clôture

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

La Compagnie du Bois Sauvage est une société à caractère patrimonial, cotée sur Euronext Bruxelles, dont l'actionnaire principal est familial et stable.

Sa volonté est de se concentrer sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, cotées ou non. Elle a pour objectif de se réserver les moyens nécessaires aux développements des sociétés du Groupe.

Elle souhaite être proche des entreprises dans lesquelles elle investit et participer notamment au choix des dirigeants et à la définition des orientations stratégiques.

Vigilante à l'intérêt de ses propres actionnaires, elle requiert de ses investissements un revenu récurrent afin de permettre la distribution d'un dividende, si possible, en croissance régulière.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

1. LETTRE AUX ACTIONNAIRES

L'économie mondiale a entamé l'année 2018 sur une note positive à la suite de l'accélération de la production mondiale et des échanges tout au long de 2017. Mais à mesure que les investisseurs ont perdu confiance dans les perspectives économiques mondiales, la dynamique des marchés s'est inversée.

Dans le cas des participations détenues par Compagnie du Bois Sauvage, les résultats sont satisfaisants bien que diversement influencés par l'économie.

Le **résultat opérationnel avant cessions et variations de juste valeur** de Compagnie du Bois Sauvage s'établit à EUR 45 millions contre EUR 51,1 millions en 2017. Cette diminution d'EUR 6,1 millions est due principalement à l'effet conjugué de la non récurrence d'un résultat en 2017 d'EUR 13,4 millions chez Noël Group et de la reconnaissance en 2018 d'EUR 4 millions d'indemnité nette d'Ageas.

Il tient aussi compte

- d'un maintien de la bonne rentabilité d'UBCM (Groupe Chocolatier : Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista Chocolates) et de résultats non récurrents dans un contexte de vente de fin d'année 2018 difficile, conduisant à une faible progression du chiffre d'affaires,
- des résultats des sociétés mises en équivalence, principalement en progression chez Recticel et chez Fidentia, et en diminution chez Noël Group et Vinventions,
- des résultats en nette baisse de Berenberg Bank qui n'a plus bénéficié de résultats non récurrents en 2018 et qui, impactée par le marché cyclique et peu dynamique de la période écoulée, a eu une activité en dessous des attentes.

Le **résultat net part du Groupe** d'EUR -16,5 millions tient compte de résultats sur cessions d'EUR 1,8 million, des variations de juste valeur des participations principalement celle de Berenberg Bank d'EUR -31,8 millions (+7,2 millions en 2017) et celle d'Umicore d'EUR -20,9 millions (+49,3 millions en 2017), et d'une charge d'impôts d'EUR 7,8 millions.

Le **résultat net global part du Groupe** est d'EUR -13,5 millions contre EUR 89,5 millions en 2017. Ce montant correspond au résultat net part du Groupe corrigé des éléments comptabilisés directement en fonds propres telles que les différences de change sur la conversion des activités en devises hors zone euro (EUR 2,9 million).

La Société a renforcé ses fonds propres d'EUR 0,8 million suite à l'exercice de 2.650 droits de souscription au prix unitaire d'EUR 294,50 en avril 2018. Le Groupe affiche un endettement net consolidée d'EUR 16,3 millions au 31 décembre 2018.

Après paiement du dividende 2017 (EUR 12,8 millions), les fonds propres du Groupe s'établissent à EUR 451,6 millions à fin 2018 contre EUR 482,2 millions en 2017.

La Compagnie, constatant un bon résultat opérationnel et la solidité de ses actifs, propose de poursuivre sa politique de croissance du dividende et de le porter à EUR 7,70 brut par titre et marquer ainsi sa confiance dans l'avenir.

[1] Source : FMI - Cinq graphique pour expliquer l'économie mondiale en 2018, 20 décembre 2018.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

Durant l'année 2018, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage a principalement :

- Souscrit à l'augmentation de capital de **Vinventions**, via **Surongo America, Inc.** et **Global Vine III** pour USD 20 millions,
- prêté EUR 5 millions à la filiale belge de **Vinventions**,
- acheté 410.000 actions **Umicore** pour EUR 17,1 millions,
- souscrit pour un montant de USD 10 millions dans le fonds américain **Sentinel National Urban Residential Partners I** dont USD 3,5 millions libérés durant l'année,
- libéré USD 3,7 millions dans le fonds **Gotham City Residential Partners II**,
- acheté 920 obligations convertibles en actions Compagnie du Bois Sauvage, émises par Entreprises et Chemins de Fer en Chine pour un montant d'EUR 1,3 million. En cas de conversion en juin 2019 de la totalité de ces obligations acquises en 2017 et 2018, Compagnie du Bois Sauvage recevra 8.012 actions propres,
- comptabilisé une indemnisation nette à recevoir dans le cadre du règlement transactionnel Ageas d'un montant d'EUR 4 millions dont EUR 2,8 millions ont été reçus,
- libéré EUR 2 millions dans les fonds « **First Retail International 2** » (FRI2) et « **Valiance Life Sciences** »,
- libéré la seconde et dernière tranche d'EUR 0,8 million en faveur du Comité International de la Croix-Rouge conformément à l'engagement de prêt obligataire d'un montant d'EUR 1,6 million,
- libéré un dernier montant d'EUR 0,9 million à **Serendip, SA** qui détient la participation du Groupe dans Galactic, conformément au contrat de prêt conclu en 2017,
- remboursé l'emprunt obligataire d'EUR 45 millions à 3,8% et remplacé celui-ci par deux emprunts bancaires d'EUR 22,5 millions chacun à 1,3%,
- encaissé des remboursements d'EUR 0,4 million des fonds **First Retail International 2** et **Allegro** et d'USD 3,5 millions (incluant des plus-values) sur le fonds américain **Gotham City Residential Partners I**.

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016, la Compagnie du Bois Sauvage n'a pas procédé en 2018 au rachat d'actions propres.

Les mesures visant à l'amélioration de l'information des actionnaires ont été poursuivies : la Charte de Corporate Governance a été mise à jour et est disponible sur le site internet, la valeur intrinsèque est publiée semestriellement et la composition détaillée du portefeuille est reprise en page 27 du présent rapport.

Le nombre moyen journalier de titres traités en 2018 a été de 377.

Tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, la valeur intrinsèque « in the money » s'établit à EUR 403 par titre au 31 décembre 2018 contre EUR 435 au 31 décembre 2017.

La Compagnie du Bois Sauvage remercie ses actionnaires pour la confiance et le soutien témoignés durant l'exercice. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs et partenaires du groupe pour leur professionnalisme ainsi que leur franc engagement.

Le 1^{er} mars 2019

Le Président
Pierre-Yves de Laminne de Bex

Le Directeur Général
Benoît Deckers

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

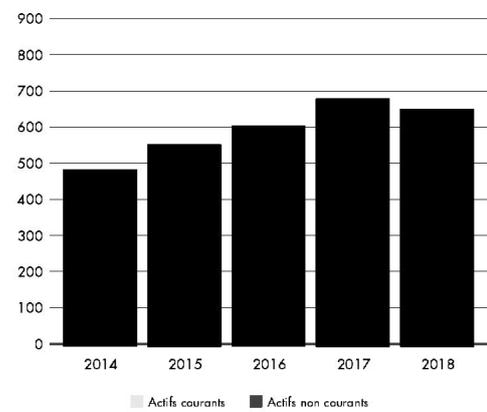
RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

2. CHIFFRES-CLÉS AU 31 DÉCEMBRE

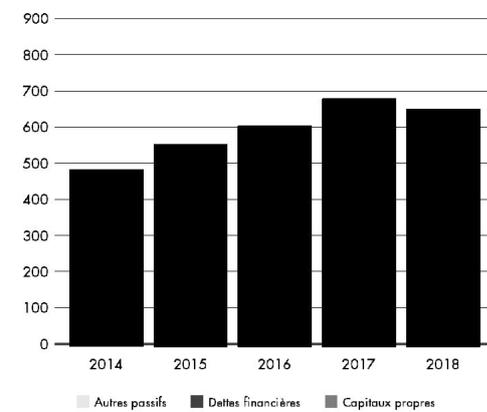
ACTIF – EVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en € millions)



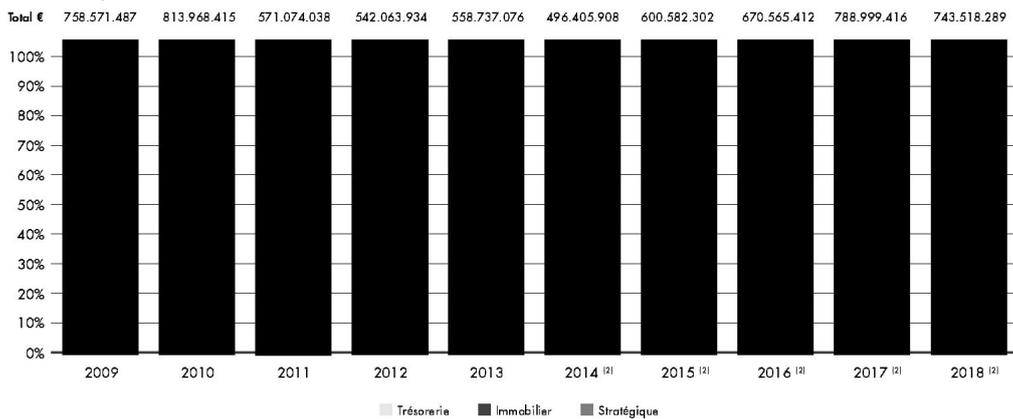
PASSIF – EVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en € millions)



ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ

Valeur intrinsèque au 31 décembre ⁽¹⁾



(1) Voir page 38 : Méthodes de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque et la note 8.

(2) [2] Hors trésorerie d'UBCM.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

EUR 1.000	2018	2017	2016	2015
Capitaux propres du Groupe	451.630	482.156	405.194	372.723
Valeur intrinsèque « in the money » ⁽¹⁾⁽³⁾	678.943	733.927	622.094	564.464
Résultat net consolidé (part du Groupe)	-16.461	45.251	31.437	32.884
Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice	635.380	601.989	515.667	415.198

	2018	2017	2016	2015
Résultat net consolidé par action (part du groupe) (EUR)				
De base ⁽²⁾	-9,77	26,90	18,68	19,89
Dilué ⁽²⁾	-9,77	26,90	18,68	19,89
Nombres d'actions				
En circulation	1.685.358	1.682.708	1.683.262 ⁽⁴⁾	1.680.962
In the money	1.685.358	1.685.408	1.685.767 ⁽⁵⁾	1.683.312
Fully diluted	1.685.358	1.685.408	1.685.767 ⁽⁵⁾	1.688.312
Valeur intrinsèque par action à la clôture (EUR)				
In the money ⁽³⁾	402,85	435,46	369,03	335,22
Fully diluted ⁽³⁾	402,85	435,46	369,03	335,20
Dividende brut par action	7,70	7,60	7,52	7,44

	2018	2017	2016	2015
Volume journalier moyen traité	377	467	475	819
Capitaux journaliers moyens (EUR) ⁽³⁾	147.279	158.172	131.115	189.324
Cours (EUR)				
Clôture	377,00	357,75	306,35	247,00
Le plus haut	415,00	364,45	319,75	252,00
Le plus bas	346,00	305,00	232,00	205,50

(1) La méthode de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque est explicitée en page 38.

(2) Voir calcul et définitions dans la note 25.

(3) Voir définitions de « in the money » et de « fully diluted » au point 12.

(4) Dont 2.495 actions propres détenues par Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2016

(5) Hors actions propres

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

3. INDEX DU RAPPORT DE GESTION COMBINÉ

Contenu du rapport de gestion combiné	page(s)
■ Evolution des affaires, résultats et situation de la Société	2 à 5
■ Déclaration de Gouvernance d'entreprise	9
■ Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit	11
■ Rapport de rémunération	14
■ Principaux risques et incertitudes	16
■ Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société	18
■ Recherche et développement	N/A
■ Existence de succursales de la Société	N/A
■ Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	18
■ Structure de l'actionariat	20
■ Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	37
■ Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	40
■ Etat du capital	77
■ Comptes sociaux	104

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

4. HISTOIRE ET ORIGINES DU GROUPE

L'appellation «Bois Sauvage» vient du lieu où est installé, à Bruxelles, le siège social de la Société. Le lieu-dit «Bois Sauvage», déformation du patronyme néerlandais «Wilde Wouter», se situait il y a bien longtemps entre la Cathédrale des Saints Michel et Gudule et la première enceinte de la Ville de Bruxelles.

De cette enceinte du 13ème siècle, il ne subsiste que quelques pans de murs et notamment les arcades du Bois Sauvage rénovées par les soins de la Société sous les conseils de la Commission Royale des Monuments et Sites.

La réhabilitation du site du Bois Sauvage a valu à la Société en 1992 le Prix du Quartier des Arts. Dix ans après, en 2002, ce prix prestigieux fut une nouvelle fois décerné à la Société à l'occasion de la rénovation du site du Treurenberg.

Compagnie du Bois Sauvage est le résultat du regroupement de dix-neuf sociétés aux origines et activités diverses tels les Fours Lecocq, la Compagnie Financière Nagelmackers, les Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, Entrema ou Somikin (société minière de Kindu) dont les origines étaient parfois centenaires. Certaines étaient de taille trop

petite pour jouer un rôle économique déterminant, d'autres avaient pour objet une activité irrévocablement révolue, d'autres enfin étaient en liquidation et vouées à disparaître.

Leur regroupement, qui n'a fait qu'entériner une situation de fait, est en parfaite conformité avec la stratégie de stabilité et la vocation de dynamisation économique et financière de la Société.

La fusion par absorption de la société mère Surongo en juillet 2002 a constitué une étape importante dans l'évolution du groupe, en simplifiant celui-ci. Aujourd'hui il se compose d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine, actionnaire principal, et de la société opérationnelle, Compagnie du Bois Sauvage.

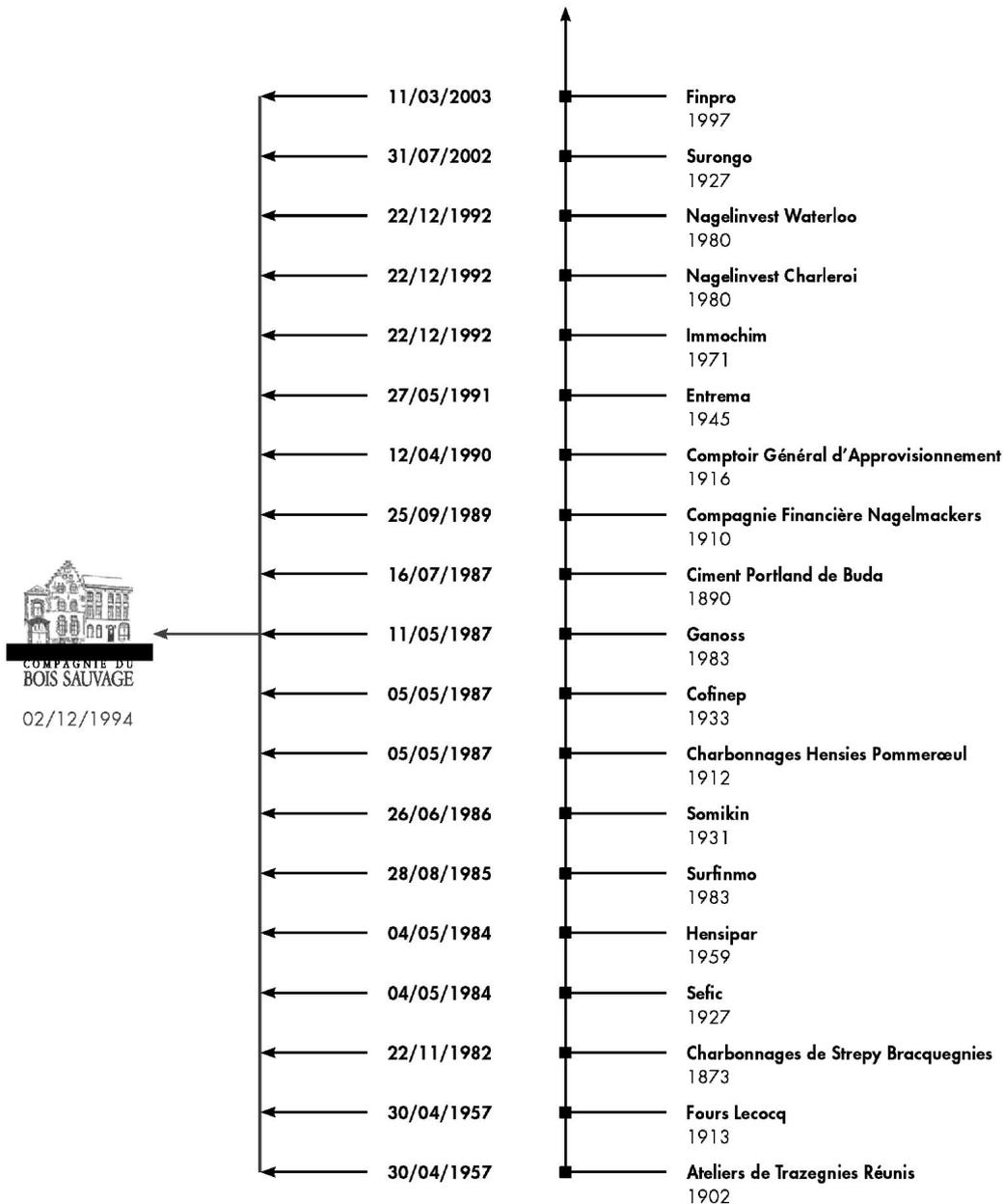
Guy Paquot contrôle la société Fingaren s.c.a., qui contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine, s.a.. Ensemble, ils possèdent 52,40% de Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2018. Pour 47,60% du capital, la Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires (voir aussi la structure de l'actionariat au point 5.7. et page 108).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

4. HISTOIRE ET ORIGINES DU GROUPE



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**5.1. Code de référence**

La Charte de Corporate Governance de Compagnie du Bois Sauvage, approuvée le 19 décembre 2005 par le Conseil d'administration, a été modifiée pour la dernière fois le 2 mars 2018. Elle est disponible sur le site internet : www.bois-sauvage.be.

Cette Charte est conforme au Code belge de Corporate Governance 2009 à l'exception des éléments explicités au point 5.2 ci-dessous.

5.2. Dérogation au Code de référence

Lors du Conseil d'administration du 2 décembre 2016, le Conseil a instauré, pour améliorer et clarifier la structure de gouvernance d'entreprise, la fonction de Directeur Général pour assurer, sous sa direction, le management exécutif tant en interne qu'en externe. Cette fonction est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les dérogations au Code belge de Corporate Governance 2009 se résument comme suit :

- Point 5.2 /17 (Audit interne) : Vu la taille de la Société, aucune fonction d'audit interne indépendante n'est actuellement mise en place. Le Comité d'audit évalue au moins annuellement la nécessité d'en créer une.
- Point 5.2./28 (Fonctionnement du Comité d'Audit) : Le Conseil d'administration a estimé que trois réunions par an (au lieu de quatre recommandées par le Code de Corporate Governance) sont suffisantes pour permettre au Comité d'audit de fonctionner correctement. Une ou plusieurs réunions supplémentaires peuvent être organisées en fonction des nécessités.
- Pour autant qu'une rémunération versée aux administrateurs non-exécutifs sous la forme de tantièmes soit considérée comme liée aux performances, la Compagnie déroge également au point 7.7 du Code de référence. Cette forme historique de rémunération, a été préalablement décidée par l'assemblée générale conformément aux statuts.

5.3. Conflits d'intérêt

Aucune décision prise par le Conseil d'administration en 2018 n'a requis l'application de l'article 523 ou 524 du Code des Sociétés.

5.4. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration**5.4.1. Organes de gestion et pouvoirs**

La composition du Conseil d'administration et la date d'échéance du mandat de ses membres ainsi que la fonction principale exercée par les administrateurs non exécutifs sont reprises en page 13 du présent rapport.

Le Conseil est composé d'administrateurs représentant l'actionnaire principal et d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration est actuellement composé de 7 membres dont 4 sont indépendants et 3 représentent l'actionnaire principal. Parmi ces 7 membres, deux sont de sexe féminin ; ce qui répond à l'attente légale.

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du Code des sociétés, les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- Définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en découlent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),
- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination/révocation du Directeur Général,
- suivi et contrôle des actions du Directeur Général,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,
- définition des responsabilités du Président du Conseil d'administration,

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- mise en place des Comités spécialisés et définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Les principales règles régissant la nomination ainsi que la limite d'âge au sein du Conseil sont les suivantes :

- Les administrateurs non exécutifs sont majoritaires au sein du Conseil,
- les administrateurs effectuent un mandat de 4 ans, éventuellement renouvelable deux fois pour les administrateurs indépendants,
- les administrateurs exécutifs et les administrateurs représentant l'actionnaire principal ne connaissent pas de limite du nombre de réélections dans la durée de leurs fonctions,
- tout mandat se termine au plus tard à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'anniversaire des 70 ans de l'administrateur,
- la composition du Conseil d'administration est basée sur la mixité des genres, la diversité et la complémentarité de compétences, des expériences et des connaissances.

Durant l'année 2018, le Conseil s'est réuni à 7 reprises. Il a débattu notamment sur :

- les comptes consolidés annuels et semestriels,
- le suivi du budget 2018 et l'établissement du budget 2019,
- l'examen du rapport de rémunération et du rapport de gestion,
- l'examen du renouvellement de mandats du Conseil,
- le suivi des participations et le suivi des nouvelles normes IFRS,
- le financement de certaines participations,
- les règles d'évaluation des participations,
- l'examen de dossiers d'investissement,
- l'examen des lignes stratégiques,
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil,
- le suivi des litiges,
- la mise à jour de la Charte de Corporate Gouvernance.

Les travaux du Conseil sont organisés et documentés pour lui permettre de suivre et de contrôler les opérations accomplies dans le cadre de la gestion journalière ainsi que les résultats, les risques et la valeur de la Société.

Comités spécialisés

Deux Comités spécialisés sont en place :

Le Comité d'audit

Il s'est réuni à 4 reprises en 2018 et a notamment débattu :

- des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018,
- des nouvelles règles IFRS et leurs impacts potentiels,
- de la mise à jour des règles d'évaluation,
- de la méthodologie retenue pour le calcul de la valeur intrinsèque du Groupe,
- du suivi des nouvelles réglementations européennes : RGPD – registre UBO,
- de l'examen de l'actualité fiscale : consolidation fiscale – surcoût d'emprunts,
- des litiges et des actions juridiques en cours,
- de constat du non contrôle de Recticel selon les normes IFRS,

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

- des risques et contrôle interne liés à l'activité suivant le référentiel COSO (voir page 16),
- des suivis du contrôle interne d'U.B.C.M. et de ses filiales,
- des communiqués annuel et semestriel,
- de la présidence du Comité.

La composition du Comité d'audit a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 22 avril 2015. Pierre-Yves de Laminne de Bex est président du Comité d'audit, Maxime Boulvain sprl, représentée par Massimo Boulvain et Patrick Van Craen en sont membres. Depuis 26 février 2018, la présidence est assurée par Patrick Van Craen suite à la nomination de Pierre-Yves de Laminne de Bex à la présidence du Conseil de la Société.

Les membres du Comité d'audit disposent, par leurs expériences professionnelles, des compétences nécessaires, tant individuellement que collectivement, pour garantir un fonctionnement efficace du Comité. Plus particulièrement, Pierre-Yves de Laminne de Bex, est diplômé en Sciences Economiques Appliquées, a travaillé dans un cabinet d'audit et a été ou est encore membre de Comités d'audit dans diverses sociétés, ce qui permet de garantir le fonctionnement efficace du Comité.

Le Comité de nomination et de rémunération

Il s'est réuni à 3 reprises en 2018, sous la présidence de Patrick Van Craen. Le Comité s'est penché notamment sur:

- les échéances des mandats d'administrateurs,
- la rémunération des membres du Conseil d'administration,
- l'enveloppe des rémunérations et les critères pour les bonus des membres du personnel,
- la rémunération et les pouvoirs du Directeur Général,
- la mise à jour du règlement du travail,
- la révision de la charte,
- le rapport de rémunération,
- le projet du nouveau code des sociétés,
- la directive relative au droit des actionnaires (SRD III) et au code belge de Corporate Governance 2020.

Actuellement, deux administrateurs sur les sept que compte le Conseil d'administration sont de sexe féminin. Le Comité de nomination et de rémunération reste attentif à maintenir la mixité du Conseil d'administration. Une attention particulière continuera à être portée à ce point lors des prochaines propositions de nomination.

La composition du Comité de nomination et rémunération a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 22 avril 2015.

Les participations à ces deux Comités ont été rémunérées par l'attribution d'un jeton de présence.

Le rôle et le fonctionnement du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération sont décrits dans le point 5 de la Charte de Corporate Governance de la Société. Celle-ci et le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit sont disponibles sur le site web de la Compagnie (www.bois-sauvage.be).

5.4.2. Nominations statutaires

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Hubert Olivier, de European Company of Stake, s.a. représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe et de Maxime Boulvain s.p.r.l. représentée par Massimo Boulvain viennent à échéance le jour de l'Assemblée Générale du 24 avril 2019.

Le Conseil d'administration vous propose de renommer Monsieur Hubert Olivier⁽¹⁾, European Company of Stake, s.a.⁽²⁾ représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe et Maxime Boulvain s.p.r.l.⁽¹⁾ représentée par Massimo Boulvain pour une période de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2023.

(1) Administrateur indépendant

(2) Administrateur représentant l'actionnaire principal

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.4.3. Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion

Conseil d'administration

Pierre-Yves de Laminne de Bex ⁽²⁾	Chaussée de Malines 302 B-1950 Crainhem	Président	2021
European Company of Stake, s.a. ⁽²⁾ rep. par F. Van Gansberghe	Allée de la Recherche 4 B-1070 Bruxelles	Administrateur	2019
Isabelle Hamburger ⁽¹⁾	Rozelaarlaan 4 B-1560 Groenendael	Administrateur	2022
Maxime Boulvain s.p.r.l. ⁽¹⁾ rep. par Massimo Boulvain	Rue Général Lotz 62 B-1180 Bruxelles	Administrateur	2019
Hubert Olivier ⁽¹⁾	Avenue de la Marguerite 11 F-78110 Le Vésinet	Administrateur	2019
Valérie Paquot ⁽²⁾	Rue Faider 42 bte 9 B-1050 Ixelles	Administrateur	2020
Patrick Van Craen ⁽¹⁾	Chemin du Silex 1 B-1170 Bruxelles	Administrateur	2022

⁽¹⁾ Indépendant au sens de l'article 526 ter du code des sociétés pour l'ensemble des critères définis

⁽²⁾ Représentant ou ayant un lien avec l'actionnaire principal

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

Comité d'audit	Patrick Van Craen	Président à partir du 26-02-2018
	Pierre-Yves de Laminne de Bex	Président jusqu'au 26-02-2018
	Maxime Boulvain sprl rep. par Massimo Boulvain	Membre
Comité de nomination et rémunération	Patrick Van Craen	Président
	Isabelle Hamburger	Membre
	Valérie Paquot	Membre
Directeur Général	Benoît Deckers	
Commissaire	S.C.R.L. Deloitte Reviseurs d'Entreprises représentée par Monsieur Eric Nys et Monsieur Michel Denayer Gateway Building, Luchthaven Nationaal 1J B-1930 Zaventem	2020

**Fonction principale exercée par les administrateurs indépendants,
en dehors de Compagnie du Bois Sauvage s.a.**

Isabelle Hamburger	Administrateur délégué de Vervloet, sa (rep. HLW bvba)
Patrick Van Craen	Administrateur de sociétés
Massimo Boulvain	Président groupe IER SAS et Automatic Systems SA
Hubert Olivier	Président du Groupe McKesson-OCP (FR)

Président honoraire

Chevalier Paquot

Administrateurs honoraires

Baron Boone

Robert Demilie

Baron Donald Fallon

Monique Neven

Marc Noël

Jean-Louis Raemdonck van Megrode

Baronne Schwennicke

Baron de Vaucleroy

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.5. Rapport de rémunération

5.5.1. Procédure adoptée pour l'élaboration de la politique de rémunération

5.5.1.1. La politique de rémunération des administrateurs est revue chaque année au sein du Comité de nomination et de rémunération avant d'être discutée en Conseil d'administration. En cas de révision, elle est soumise pour approbation à l'Assemblée Générale qui suit.

5.5.2. Politique de rémunération

5.5.2.1. Administrateurs exécutifs et non exécutifs

La politique de rémunération se divise en deux parties :

1) Un plafond de 2/98^{ème} des dividendes distribués au titre de rémunération des membres du Conseil de l'exercice N, à verser à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en N+1, qui comprend dans son enveloppe :

- le montant fixe d'EUR 5.000 annuel par administrateur (payable trimestriellement),
- les jetons de présence des deux Comités (audit et CNR) arrêtés comme suit :

€	Comité Audit		Comité de Nomination et de Rémunération	
	Président	Membres	Président	Membres
Un fixe annuel par personne	3.000	2.000	1.500	1.000
Un jeton de présence par séance/ personne	1.500	1.000	1.125	750

- le solde sous forme de montant variable (tantièmes) en tenant compte que le Président aura 2,5 parts et que les six autres administrateurs auront chacun 1 part.

2) Une rétrocession aux administrateurs qui exercent un ou plusieurs mandats (direct ou indirect) auprès des filiales du Groupe Chocolatier et/ou des participations, de 100 % des émoluments reçus par la Compagnie dans ce cadre.

5.5.2.2. Directeur général

La rémunération brute totale du Directeur général se divise en 4 parties :

1. Une partie fixe annuelle
2. Une partie variable
3. Une partie en assurance pension selon le principe de contribution annuelle définie
4. D'autres revenus consistant en voiture de fonction, frais de représentation, assurances.

Concernant le Conseil d'administration et le Directeur général, il n'y a pas de modification de la politique de rémunération prévue actuellement pour les deux années à venir. Il n'est pas prévu contractuellement, au bénéfice de la société, la possibilité de recouvrement de la rémunération variable en cas d'informations financières erronées. Il n'y a pas d'indemnité de départ autre que légale prévue.

5.5.2.3. Plan de paiements fondés sur des actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2006 a approuvé la mise en place d'un plan de stock-options d'une durée de cinq ans en faveur des membres du Comité de direction, des employés et des cocontractants permanents de la Société.

Le plan d'attribution de stock-options est venu à son terme en 2010. Il visait la motivation à long terme du personnel par l'intermédiaire d'un plan d'options portant sur un total de 15.000 actions Compagnie du Bois Sauvage sur 5 ans. Ces options ont été attribuées pour la première fois aux bénéficiaires le 6 juin 2006 et donnent chacune le droit d'acquérir une action Compagnie du Bois Sauvage. Sauf cas particuliers (décès, incapacité, retraite et, sous certaines conditions, licenciement) ou dérogations approuvées par l'Assemblée Générale, ces droits ne peuvent être exercés que cinq ans après l'attribution, et ne seront définitivement acquis par les bénéficiaires qu'à raison d'un quart par an et par attribution. Le détail de ce plan d'options se trouve dans la note 27. La ratification de la prolongation pour une période de 5 ans des plans d'options 2006-2011, 2007-2012 et 2008-2013 a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2010.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

5.5.3. Rémunération et émoluments

Pour l'exercice 2018, l'ensemble des rémunérations attribuées aux administrateurs est détaillé dans les tableaux ci-dessous. Les montants qui y figurent correspondent au coût total pour l'entreprise, i.e. incluant les cotisations sociales, taxes et impôts, le cas échéant applicables.

5.5.3.1. Rémunérations brutes payées en 2018 aux administrateurs sur base individuelle (coût total entreprise)

€	Conseil d'administration			Comité d'audit (2018)	Comité de nomination et de rémunération (2018)	Rétrocession de mandats extérieurs (relatif à 2017)	Total
	Présence (2018)	Fixe (2018)	Tantièmes (relatif à 2017)				
Administrateurs							
P.-Y. de Laminne de Bex	6/7	5.000	26.089	6.000		50.000	87.089
Frédéric Van Gansberghe ⁽¹⁾	5/7	5.000	55.077			43.000	103.077
Isabelle Hamburger	4/7	5.000	23.190		3.250		31.440
Massimo Boulvain ⁽²⁾	6/7	5.000	23.190	5.000			33.190
Hubert Olivier	3/7	5.000	23.190				28.190
Valérie Paquot	7/7	5.000	23.190		3.250	69.987	101.427
Patrick Van Craen	7/7	5.000	23.190	9.000	4.875	18.000	60.065
Total		35.000	197.116	20.000	11.375	180.987	444.478

⁽¹⁾ Représentant d'European Company of Stake, s.a.

⁽²⁾ Représentant de Maxime Boulvain sprl

En tant que Président du Conseil d'administration Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex a perçu, en 2018, en plus de ses tantièmes d'administrateur, un montant d'EUR 4.500 de frais de représentation.

5.5.3.2. Rémunérations brutes allouées au sein du Groupe au Directeur Général en 2018

€	Rémunération				Total
	Fixe	Variable	Pension	Autres	
Benoit Deckers	267.216	51.916	7.611	4.708	331.451
Total	267.216	51.916	7.611	4.708	331.451

5.5.3.3 Droits de souscription sur actions attribués au Directeur Général en 2018

Il n'y a pas eu d'octroi de droit de souscription sur action au Directeur Général en 2018.

Le Directeur Général a exercé 200 droits de souscription sur actions en 2018

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**5.5.4. Evaluation du Conseil d'administration, de ses Comités et de ses administrateurs individuels**

Sous la direction de son Président, le Conseil d'administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et son fonctionnement. La dernière évaluation du Conseil a été faite en 2018.

Cette évaluation poursuit quatre objectifs :

- Juger le fonctionnement du Conseil d'administration et le suivi apporté à la gestion quotidienne de la Société.
- Vérifier si les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate.
- Apprécier la contribution effective de chaque administrateur par sa présence aux réunions du Conseil d'administration et des Comités et son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.
- Vérifier si la composition actuelle du Conseil d'administration correspond à celle qui est souhaitable pour la Société.

Les Administrateurs non exécutifs procèdent à l'évaluation régulière (au moins une fois par an) de leur interaction avec les mandataires chargés de pouvoirs spéciaux dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société.

Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'administration pour tenir compte des changements de circonstances. Dans le cas d'une réélection, il est procédé à une évaluation de la contribution de l'administrateur et de son efficacité sur la base d'une procédure pré-établie et transparente.

Le Conseil d'administration tire les enseignements de l'évaluation de ses performances en reconnaissant ses points forts et en remédiant à ses faiblesses. Le cas échéant, cela implique la proposition de la nomination de nouveaux membres, la proposition de ne pas réélire des membres existants ou l'adoption de toute mesure jugée appropriée pour assurer le fonctionnement efficace du Conseil d'administration. Une évaluation du Conseil d'Administration a été effectuée en 2018 par la société Deminor, retenue parmi trois candidats proposés pour effectuer cette évaluation. Deminor, qui a développé une expertise en évaluation des organes de gestions via son département Governance Services, a procédé à des entretiens d'évaluation avec chacun

des membres du Conseil et a présenté le résultat de son évaluation lors de la séance du Conseil du 1^{er} juin 2018.

5.5.5. Autres rémunérations

En plus des honoraires perçus dans le cadre de sa mission de contrôle des comptes de Compagnie du Bois Sauvage et de ses filiales pour un montant total d'EUR 177.975, Deloitte Reviseurs d'Entreprises S.C.R.L. et son réseau ont perçu des émoluments non liés à des prestations d'audit pour un montant hors TVA d'EUR 12.680 pour l'accomplissement de différentes missions.

5.6. Système de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration assure un suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique et porte une attention particulière à l'évaluation des risques liés à l'activité de la Société et à l'efficacité du contrôle interne.

La structuration de l'évaluation des systèmes de gestion des risques et du contrôle interne s'est faite à partir de 2010 sur base du modèle COSO [*].

5.6.1. Environnement de contrôle**Vocation et stratégie**

La volonté de la Compagnie est de se concentrer sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, cotées ou non. Elle souhaite être proche des entreprises dans lesquelles elle investit et participer notamment au choix des dirigeants et à la définition des orientations stratégiques.

Vigilante à l'intérêt de ses propres actionnaires, elle requiert de ses investissements un revenu récurrent afin de permettre la distribution d'un dividende, si possible, en croissance régulière.

[*] COSO est un référentiel établi par le « Committee of Sponsoring Organizations » (organisme international) de plus en plus utilisé par les sociétés pour évaluer et améliorer la gestion de leurs risques

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

Définition des rôles et organes décisionnels de la Société

Le Conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale. Il est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du Code des sociétés, les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- Définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en découlent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),
- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination/révocation des membres du personnel de management,
- suivi et contrôle des actions de l'équipe de management,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,
- définition des responsabilités du Président du Conseil d'administration,
- mise en place des Comités spécialisés et définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Lors du Conseil d'administration du 2 décembre 2016, le Conseil a instauré, pour améliorer et clarifier la structure de gouvernance d'entreprise, la fonction de Directeur Général pour assurer, sous sa direction, le management exécutif tant en interne qu'en externe. Cette fonction est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil d'administration a désigné le Directeur Général pour assurer la représentation de la Société auprès de la presse et des analystes financiers.

Le Conseil d'administration a également chargé certains de ses membres et certains mandataires ayant reçus des pouvoirs spéciaux de la représentation des mandats exercés par la Société dans les participations détenues par celle-ci. Ces mandats sont parfois exercés au nom de la Société, parfois au nom de l'administrateur ou du mandataire ayant reçu des pouvoirs spéciaux, mais pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage.

Le Conseil d'administration a mis en place 2 Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques. La prise de décisions reste une compétence collégiale du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a mis en place dès 1999 un Comité d'audit ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le Comité d'audit veille à l'intégrité de l'information financière donnée par la Société, en particulier en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées par la Société et le Groupe, en ce compris les critères de consolidation des comptes des sociétés du Groupe. Cet examen inclut l'évaluation de l'exactitude, du caractère complet et de la cohérence de l'information financière. Au moins une fois par an, le Comité d'audit examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en place pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et des règles en vigueur), sont correctement identifiés, gérés et portés à sa connaissance.

Le Comité de rémunération est institué par le Conseil d'administration conformément à l'article 526 quater du Code des sociétés.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2006 a décidé de fusionner les Comités de rémunération et de nomination. Le Comité de rémunération et de nomination est composé de trois administrateurs non exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante. Le Comité de rémunération et de nomination a un double rôle. Il formule des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs. Il fait des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs et les propositions subséquentes à soumettre aux actionnaires ainsi que sur la politique de rémunération du Directeur Général et des autres membres du personnel.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**Intégrité et Ethique**

Du point de vue de la déontologie et de l'éthique, un code de conduite interne en matière de transactions financières est d'application dans le Groupe. Celui-ci a pour but d'assurer un comportement intègre, éthique et respectueux des lois, par les administrateurs et le personnel du Groupe.

Vu la taille de la Société au niveau du personnel (inférieur à 10 personnes), le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier par lequel le personnel de la Société peut confidentiellement faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles.

5.6.2. Processus de gestion des risques

Une évaluation semestrielle des risques principaux est réalisée par le Conseil d'administration. Les risques font aussi l'objet d'un suivi ponctuel par le Conseil d'administration. Cette analyse de risques donne lieu à des actions de correction si nécessaire.

Les membres du Conseil d'administration et le Directeur Général sont aussi membres du Conseil d'administration et du Comité d'audit « ou Advisory Board » de certaines participations du Groupe, ce qui leur permet de suivre les risques spécifiques à ces participations.

L'analyse des risques liés aux activités de la Société a permis de mettre en évidence les risques principaux suivants en 2018:

a) Taux d'intérêt

L'effet d'une variation des taux d'intérêt peut avoir une influence sur les cash-flows du Groupe liée à l'endettement à taux variable mais aussi sur le rendement de sa trésorerie. La valorisation des dettes à taux fixe est faite selon le coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Liquidité

Le Groupe est vigilant à disposer des moyens financiers suffisants pour faire face à ses remboursements de dettes ou ses engagements financiers.

c) Risque de participations

La Compagnie dispose d'un portefeuille de participations comprenant principalement des actions belges et européennes. Bien que diversifiées, ces participations l'exposent aux variations des marchés boursiers et financiers.

Chacune de ces participations est aussi exposée à des risques spécifiques. Le risque industriel lié à la participation à 100% dans le Groupe chocolatier est principalement dû au caractère alimentaire et donc lié au risque de contamination des produits. L'autre risque industriel important est lié au fait que le Groupe chocolatier ne possède qu'une unité de production principale et une autre de plus petite taille pour assurer l'entièreté de sa production.

d) Immobilier

Les principaux risques liés aux investissements immobiliers du Groupe sont relatifs à la valorisation de l'immobilier, à la vacance locative, au niveau des loyers et du paiement de ceux-ci. En outre, il existe un risque que les immeubles soient détruits par le feu ou par une catastrophe naturelle.

e) Devises

Les investissements (directs) à long terme de la Compagnie sont uniquement en euros et en dollars américains. Les investissements en dollars américains représentent près de 8,5 % des actifs.

f) Contrepartie

Le risque de contrepartie est principalement lié aux opérations avec les banques et les intermédiaires financiers.

g) Activité de marché

Le risque lié aux activités de marché est à la fois un risque lié aux cours des actions sous-jacentes et à la volatilité de celles-ci.

h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Le traitement des données est assuré par un personnel ré-duit. La fiabilité et le caractère complet de ces données sont des éléments essentiels du travail de l'équipe en place.

i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

Une fraude au niveau du personnel, un non-respect des pouvoirs de signature ou une usurpation d'identité pourrait entraîner une perte financière et nuire à l'image de la Société.

j) Risque lié au non-respect de la réglementation et de la législation

L'évolution de la législation et des réglementations (y inclus les aspects fiscaux) ou le non-respect par la Société de ceux-ci pourraient avoir un impact sur la rentabilité du Groupe et sur son image.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

5.6.3. Activités de contrôle

a) Taux d'intérêt

La Compagnie du Bois Sauvage ayant remboursé en son temps l'ensemble de son endettement propre à taux variables, n'a plus aucun contrat de couvertures de taux d'intérêts du type « Interest Rate Swap » (IRS) mais pourrait de nouveau en avoir à l'avenir. Il est à noter qu'un emprunt et une couverture de taux sont deux contrats sans lien juridique. Il existe néanmoins encore un contrat d'IRS chez sa filiale Jeff de Bruges.

b) Liquidité

La Compagnie fait en sorte d'avoir une situation de trésorerie positive. Elle dispose à cet effet d'un outil informatique reprenant tous les éléments bilan et hors bilan affectant la trésorerie.

c) Risque de participations

Le portefeuille de participations du Groupe est un élément essentiel pour son objectif de création de valeur à long terme et la distribution d'un dividende en croissance régulière. La diversification de ces participations est un des éléments visant à réduire le risque inhérent à de tels investissements.

Les risques spécifiques des participations cotées sont traités par elles-mêmes et disponibles dans leurs rapports annuels respectifs. Le risque industriel lié à la participation à 100% dans le Groupe Neuhaus et 66% dans Jeff de Bruges est analysé et revu régulièrement en Conseil d'administration d'UBCM dans lequel le Groupe a délégué deux administrateurs. Le Groupe s'efforce d'avoir un poste d'administrateur dans les participations non cotées afin d'assurer un meilleur suivi. Le portefeuille de participations fait l'objet de revues régulières par le Conseil d'administration.

d) Immobilier

Le Groupe a veillé à diversifier ses investissements immobiliers. Pour les bâtiments détenus en propre, une couverture d'assurance incendie a été souscrite.

e) Devises

Le risque lié à l'évolution de l'US Dollar (USD) n'est pas couvert par le Groupe car il n'y a pas de flux réguliers et prévisibles dans cette devise.

f) Contrepartie

Les seules contreparties acceptées sont les banques avec lesquelles la Compagnie a une relation directe (Banque De-

groef Petercam, BNPParibas Fortis, ING Belgique, Belfius et la société de bourse Leleux) ainsi que Van Lanschot (NL), Berenberg Bank (DE), SunTrust (USA) et Banque de Luxembourg (LU) pour ses filiales à l'étranger.

En cas de relation avec d'autres contreparties (hors prise de participations), le Groupe veillera à se prémunir autant que possible d'un risque de défaut de celles-ci.

g) Activité de marché

Toutes les options d'achat/vente émises sont couvertes par des titres détenus en portefeuille ou de la trésorerie disponible. La Compagnie s'est fixée des limites en termes de montant et de durée des options détenues et a adapté ses systèmes de back-office et de contrôle de l'activité. Cette activité n'est exercée qu'occasionnellement.

h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Chaque personne dispose des qualités professionnelles essentielles pour accomplir ses tâches. Un « back-up » pour les activités principales existe et un certain nombre de procédures ont été rédigées afin d'assurer une reprise rapide en cas d'absence d'une personne. Les états financiers consolidés font l'objet de revue à différents niveaux avant leur publication.

Le Conseil d'administration approuve les modifications des principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe et leur conformité avec les normes IFRS.

i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

La séparation des tâches et la double signature constituent le principe de base dans le Groupe. Une documentation reprenant les pièces justificatives pertinentes sert de support aux opérations. Le principe de double approbation et du double contrôle est d'application. Statutairement, l'Administrateur délégué, s'il y en a un, a un pouvoir de signature seul.

j) Risque lié au non-respect de la réglementation

Le Groupe est particulièrement attentif à se tenir au courant de la réglementation, de l'évolution et du respect de la législation et des réglementations. Le traitement des opérations particulières non récurrentes fait l'objet d'une analyse spécifique avec notamment la consultation du commissaire ou d'autres personnes spécialisées.

Tous ces risques sont examinés et mesurés semestriellement par le Comité d'audit.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.6.4. Information et communication

La publication de l'information financière se fait selon le schéma de publication légal suivi et établi par le Directeur Général et/ou le Contrôleur de gestion. Les informations périodiques publiées sont revues préalablement par le Comité d'audit, et approuvées par le Conseil d'administration. Le maintien, la mise à jour et la protection d'accès aux données et aux programmes informatiques font l'objet d'un contrat avec des prestataires de service. La sauvegarde des données informatiques se fait quotidiennement et une fois par semaine une copie du système fait l'objet d'un stockage externe.

5.6.5. Pilotage et surveillance

La surveillance des différentes activités de gestion de la Compagnie du Bois Sauvage est renforcée par le travail du Comité d'audit, notamment au travers des travaux spécifiques de supervision des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Le Directeur Général (entre autres) disposent quotidiennement de différents rapports sur l'état et l'évolution des avoirs, dettes et engagements de la Société.

Vu la taille de la Société, aucune fonction d'audit interne indépendante n'est actuellement mise en place. Le Comité d'audit évalue au moins annuellement la nécessité d'en créer une.

5.7. Actionnariat

5.7.1. Information aux actionnaires

Le site internet de la Société (www.bois-sauvage.be) est régulièrement mis à jour afin d'assurer une meilleure information des actionnaires leur permettant d'exercer au mieux leurs droits.

La valeur intrinsèque de l'action y est rendue publique semestriellement à l'occasion des communiqués relatifs aux résultats semestriels et annuels.

Poursuivant la politique de transparence de la Société, le présent rapport donne en page 27 la composition détaillée du portefeuille consolidé au 31 décembre 2018.

La Compagnie du Bois Sauvage est cotée sur Euronext Brussels. La Société fait partie de l'indice BEL Mid, dont les valeurs sont sélectionnées sur la base de critères de liquidité et de capitalisation boursière flottante.

Depuis 2004, la Société a mandaté la Banque Degroof pour améliorer la liquidité du titre en Bourse. Cela permet à l'action Compagnie du Bois Sauvage d'être cotée en continu sur la plate-forme Euronext, offrant de la sorte la possibilité aux investisseurs de traiter à tout moment de la journée sans contrainte de liquidité.

Le nombre de titres émis est de 1.685.358 au 31 décembre 2018 contre 1.682.708 au 31 décembre 2017. Le nombre d'actions « fully diluted » est de 1.685.358 (hors actions propres) au 31 décembre 2018 et de 1.685.408 au 31 décembre 2017.

Le volume annuel de titres traités en 2018 a été de 96.159. Le volume moyen journalier a été de 377 en 2018 contre 467 en 2017.

Les banques Degroof et KBC publient régulièrement des analyses sur la Société ; celles-ci sont disponibles auprès de la Société.

5.7.2. Structure de l'actionnariat

Les actionnaires principaux de Compagnie du Bois Sauvage s.a., lui ont adressé, le 1 septembre 2018, une mise à jour de la notification reprenant les actions détenues à cette date. Sur base de cette notification, qui a également été adressée à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), et de la dernière déclaration de transparence reçue, la structure de l'actionnariat est la suivante :

- Situation au 1 septembre 2018
- Dénominateur pris en compte : 1.685.358

Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Guy Paquot	1.190	0,07%
Fingaren s.c.a.	95.910	5,69%
Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.	786.100	46,64%
TOTAL	883.200	52,40%

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

Les détenteurs des droits de votes ayant fait la notification ci-dessus ont déclaré répondre aux critères de dispense prévue à l'article 74 concernant l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition.

Guy Paquot contrôle Fingaren s.c.a. qui contrôle Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.
Toutes les sociétés mentionnées ont leur siège à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

5.7.3. Relation avec l'actionnaire principal

Entreprises et Chemins de Fer en Chine est une société patrimoniale inscrite au marché de la vente publique et dont la mission principale est d'assurer la stabilité de l'actionariat du Groupe.

Fingaren, société patrimoniale privée, détient aujourd'hui 95,18% d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine.

La Compagnie du Bois Sauvage et Entreprises et Chemins de Fer en Chine ont trois administrateurs communs : Valérie Paquot, Pierre-Yves de Laminne de Bex et Frédéric Van Gansberghe (rep. Ecostake, sa).

A l'exception de contrats de location de bureaux et de prestation de services de et à Fingaren de et à Entreprises et Chemins de Fer en Chine, il n'existe aucune convention entre ces deux sociétés, et aucune rémunération, avantage, management fee ou autre n'est payé par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Entreprises et Chemins de Fer en Chine ou Fingaren (voir aussi note 28 du présent Rapport annuel). Les prestations de services faites par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à « Entreprises et Chemins de Fer en Chine » et à « Fingaren » lui sont facturées.

5.8. Informations non financières

Compagnie du Bois Sauvage, dont les titres sont cotés sur un marché réglementé est légalement tenue d'établir une Déclaration d'informations non financières (la Déclaration) dans le cadre de son rapport de gestion sur les comptes consolidés. C'est ainsi que la présente Déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article 119, § 2 du Code des Sociétés, tel que modifié par la loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes.

La présente Déclaration contient les informations non financières concernant la société Compagnie du Bois Sauvage elle-même et les sociétés qu'elle contrôle au sein du groupe chocolatier. Pour les autres sociétés dans lesquelles Compagnie du Bois Sauvage détient une participation importante mais qui n'implique pas un contrôle, soit elles répondent aux critères établis par la loi du 3 septembre 2017 et sont tenues de faire elle-même des déclarations d'informations non financières propres (voir à ce propos pour Recticel : www.recticel.com), soit elles n'entrent pas dans le champ de la loi précitée et ne sont donc pas soumises à la même obligation légale.

La structuration de l'évaluation des informations non financières s'est faite dans le cadre du référentiel COSO.

Compagnie du Bois Sauvage a pour volonté de se concentrer sur un nombre limité de participations, pour se réserver non seulement les moyens nécessaires à leur développement, mais aussi pour porter toute l'attention que demande ce développement, tant au niveau industriel et notamment dans le respect de l'environnement, qu'au niveau humain dans le respect des personnes. De manière croissante, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») constituent une partie intégrante de la politique de développement du Groupe.

A chaque critère envisagé, il y a eu une phase de conscientisation, avant des mesures effectives propres à montrer des résultats tangibles.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

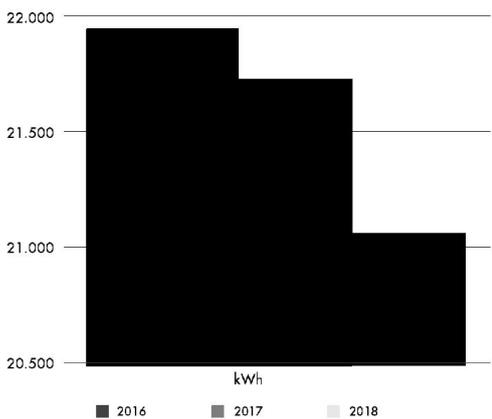
1. Environnement-investissements durables

En tant que société holding, Compagnie du Bois Sauvage n'exerce aucune activité propre de production ni de distribution. Son équipe opérationnelle est réduite et elle a donc un impact limité sur l'équilibre environnemental. Toutefois, située au cœur de la capitale et consciente de l'impact que peut avoir tout bâtiment en ville, la Compagnie du Bois Sauvage a eu à cœur de diminuer sa propre consommation énergétique, par des aménagements en interne et une conscientisation de son personnel.

C'est ainsi qu'une attention toute particulière a été portée aux économies d'énergie de proximité c'est-à-dire l'énergie électrique consommée au jour le jour tant pour l'éclairage que par les divers équipements de bureaux.

Le remplacement des ampoules électriques par des ampoules LED, le renouvellement du matériel informatique et l'achat de nouvelles imprimantes ont été, en cela, des facteurs qui ont contribué à une baisse dans la consommation d'énergie au siège social sur les 3 dernières années. L'indicateur de performance « Consommation en énergie » montre une baisse de la consommation d'énergie au siège social. (Voir Schéma 1)

(schéma 1)
Consommation en kWh siège social



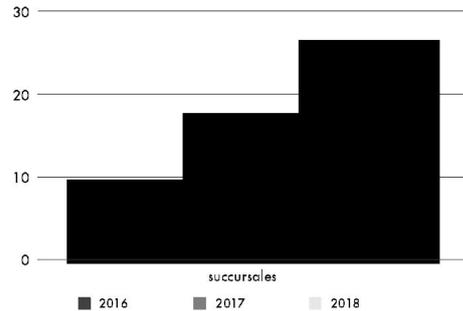
L'objectif pour l'année à venir est la réduction de la facture des consommations liées au gaz, autre source d'énergie utilisée dans les bureaux et ce notamment par l'installation d'une nouvelle chaudière à condensation.

Pôle chocolatier

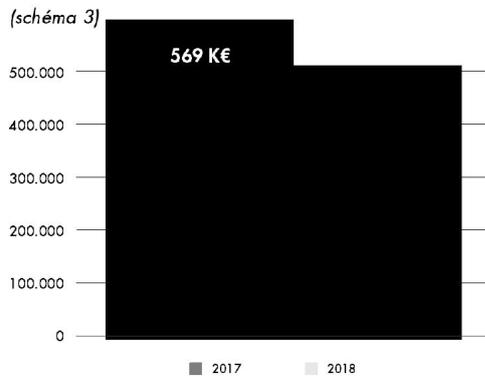
La même préoccupation a son écho auprès de la filiale française de distribution de chocolat.

Le passage à un éclairage LED dans les magasins, se poursuit depuis quelques années (Voir l'indicateur de Performance en schéma 2) pour arriver, à terme, à la totalité des magasins équipés d'éclairage basse consommation, sans rien enlever au confort visuel du client et à la bonne présentation des produits.

(schéma 2)
Passage en LED au niveau des magasins succursales (en nombre de magasins)



La consommation d'énergie s'est réduite ce qui a entraîné une diminution des coûts d'électricité, ce qui apparaît clairement dans l'indicateur de performance qui compare les coûts d'énergie (voir schéma 3)



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

RAPPORT DE GESTION

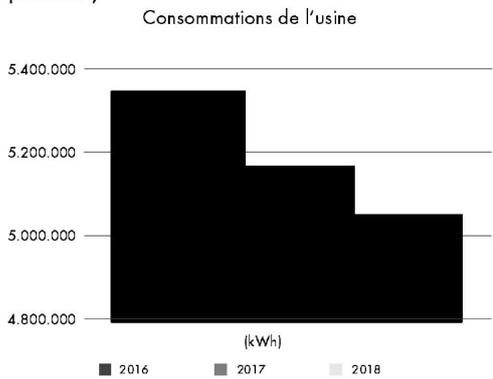
BE 0402.964.823

La filiale belge Neuhaus a, quant à elle, axé ses préoccupations sur les économies potentielles en énergie électrique consommée au niveau de la production.

L'isolation de la tuyauterie a conduit à un moindre refroidissement des zones de production et à une économie en énergie induite.

Par ailleurs, l'implémentation de la norme « ISO agitation continue » a été mise en œuvre ce qui permet une agitation intermittente du chocolat dans des réservoirs 2 à 2. L'indicateur de performance repris au schéma 4 indique le montant de la consommation électrique au niveau de l'usine.

(schéma 4)

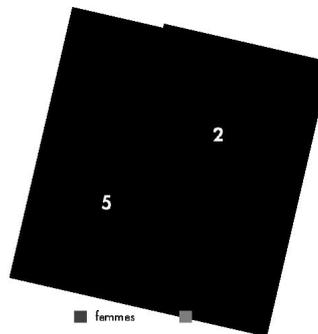


2. Questions sociales et politiques du personnel, politique de diversité

En tant que société cotée en bourse en Belgique, Compagnie du Bois Sauvage est soumise à l'obligation imposée par la loi du 18 juillet 2011, instaurant la diversité au sein des Conseils d'administration et portant en l'occurrence à un tiers la proportion de femmes qui siègent au sein du Conseil d'Administration. La Compagnie du Bois Sauvage avait déjà anticipé cette tendance dès 2010. Les indicateurs de performance en schéma 5, 6, 7 et 8 illustrent la position de Compagnie du Bois Sauvage face aux questions sociales et politiques du personnel ainsi que la politique de diversité alors que celles de la filiale française sont reprises en schéma 9 et 10, la filiale belge en schéma 11 et 12.

(schéma 5)

Proportion homme/femme au sein du Conseil d'Administration en 2018



C'est également au sein des collaborateurs que l'attention a été portée sur la proportion homme/femme. A la suite du renforcement de l'équipe en 2018, Compagnie du Bois sauvage qui comptait 30% de femmes en 2017 en compte maintenant 40%

(schéma 6)

Proportion homme/femme au sein des collaborateurs en 2018



En outre, consciente de ce que l'accessibilité de la ville est en problème en croissance, des formules d'horaires décalés ont été instaurées pour s'adapter aux rythmes des collaborateurs et notamment à la demande des collaborateurs qui viennent par les moyens de transport en commun.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

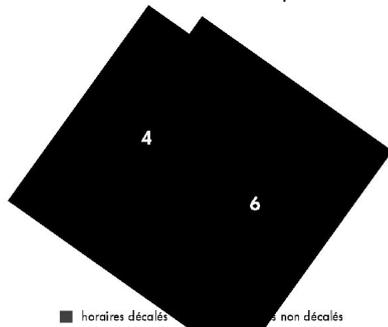
RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

(schéma 7)

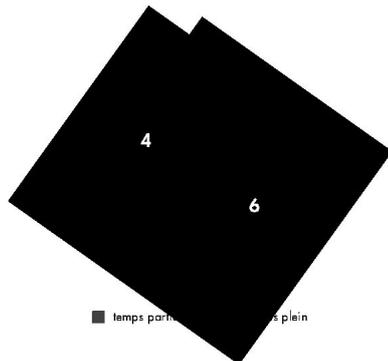
Flexibilité des horaires au niveau des contraintes de transport



Enfin la flexibilité est de mise également en ce qui concerne les statuts temps plein/temps partiel des collaborateurs, par laquelle 40% des collaborateurs sont à temps partiel (modulé entre 1/2 temps et 4/5^e temps).

(schéma 8)

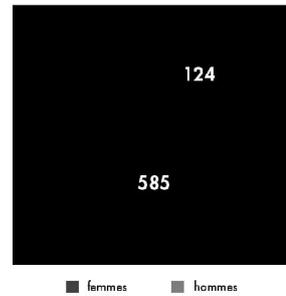
Flexibilité des horaires de travail au sein des collaborateurs



Au niveau de la filiale française, on note une proportion de femmes importante due au type de métier, principalement la distribution en magasins.

(schéma 9)

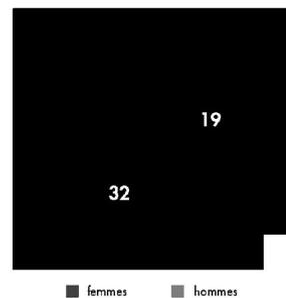
Jeff de Bruges: proportion hommes/femmes



Mais cela n'enlève rien au fait que la proportion de femmes plus élevée se retrouve également au niveau des effectifs d'encadrement.

(schéma 10)

Jeff de Bruges: répartition hommes/femmes dans l'effectif d'encadrement



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

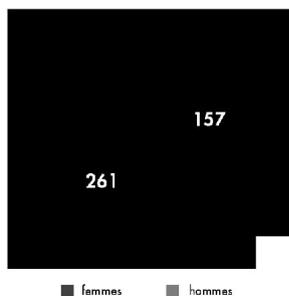
RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

Au niveau de la filiale belge, on retrouve au niveau du personnel une proportion hommes/femmes privilégiant la proportion de femmes.

(schéma 11)

Neuhaus: proportion hommes/femmes



Au niveau de la répartition entre ouvriers et employés, on reconnaît chez Neuhaus une activité de production par rapport à la filiale française tournée vers la distribution.

(schéma 12)

Neuhaus: proportion ouvriers/employés



3. Respect des droits de l'homme

La Compagnie du Bois Sauvage souscrit pleinement aux principes des droits de l'homme édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

L'environnement économique en grande partie limité à l'Europe proche et largement stable par rapport à la situation de l'économie mondiale dans lequel évolue la Compagnie l'a conduit à apprécier le respect et la défense des libertés civiques comme un état de droit commun. C'est ce même climat de bienveillance mutuelle que la Compagnie s'efforce de prôner en interne.

Quant à d'éventuels indicateurs de performance permettant à la Compagnie du Bois Sauvage de se positionner par rapport à des principes généraux, il n'a pas encore été à l'ordre du jour de la Compagnie de définir des normes claires d'actions en ce sens.

4. Lutte contre la corruption

Agissant dans le domaine des sociétés cotées soumises aux fluctuations de la Bourse, La Compagnie du Bois Sauvage a été, dès le début de l'implémentation des Codes de bonne gouvernance et en lien avec la législation concernant les règles applicables aux délits d'initiés, à la divulgation d'information privilégiée, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, attentive à la probité de son personnel, de son encadrement et de son Conseil d'administration.

Le Règlement de travail pour employés, compte tenu des activités de holding financier et du caractère de société cotée, fait référence au « Code de conduite interne en matière de transactions privées » propre à la Société que tout travailleur doit signer et qui l'engage.

Les travailleurs sont en effet susceptibles d'être considérés comme des personnes détenant des informations privilégiées et, à ce titre, sont soumis à une obligation de confidentialité voire d'interdiction, selon les périodes, quant à l'achat ou la vente de certains titres cotés en bourse. Ils sont informés par mail en ce sens des périodes dites « fermées » et des périodes dites « interdites ».

Enfin, afin d'éviter toute forme de corruption au niveau de la Société, il a été établi le principe de double signature pour tout paiement conduisant à ce que toute personne qui exécute un paiement ne soit pas la même que celle qui a décidé du paiement.

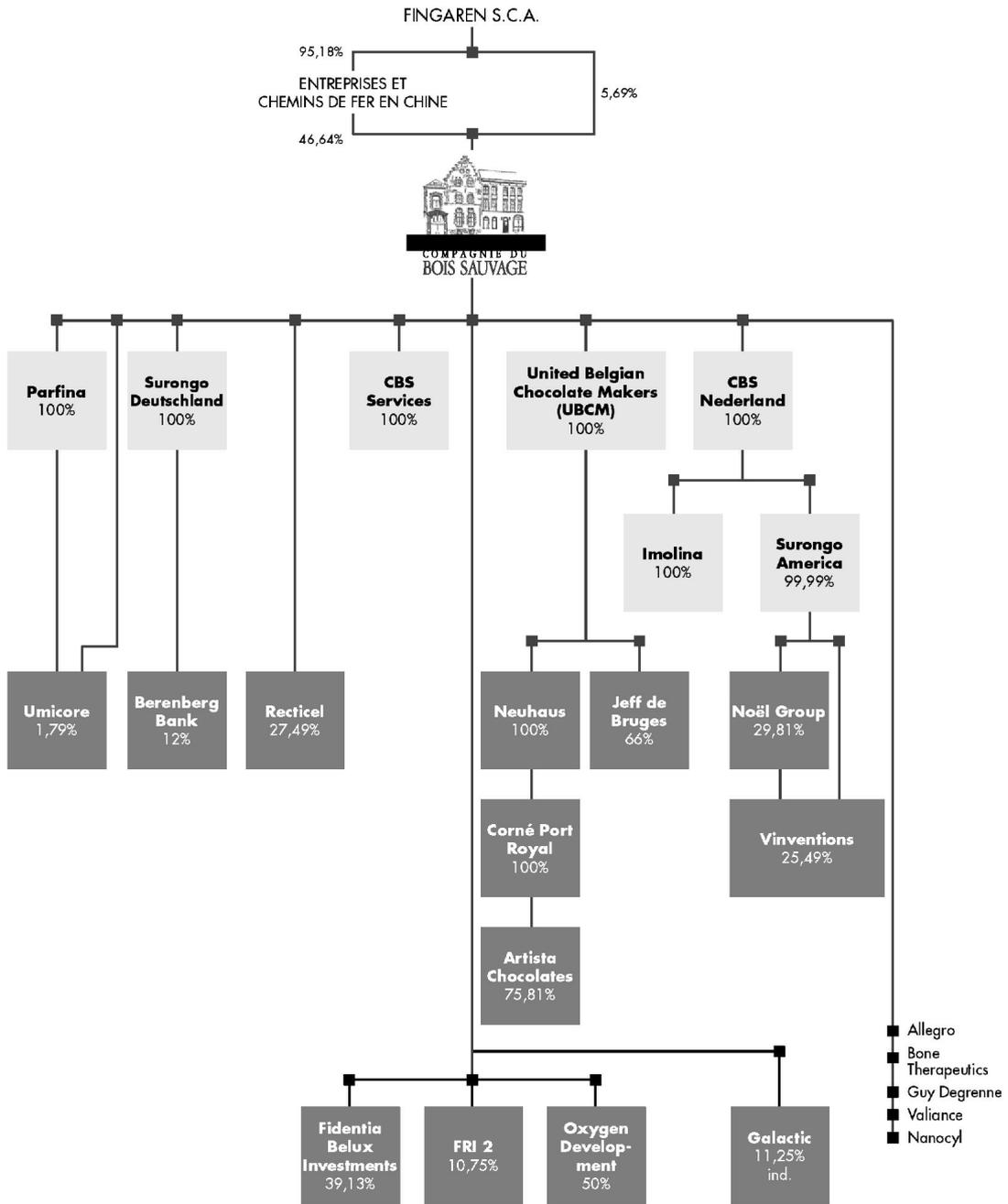
L'application de cette règle est vérifiée dans le cadre de l'audit interne et est un des indicateurs de performance sans qu'il ait été constaté de déviance par rapport à la norme.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

6. ORGANIGRAMME DU GROUPE ET PRINCIPALES PARTICIPATIONS



Le Groupe détient également des participations de trésorerie détaillées en page 27.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

Stratégie du Groupe

La Compagnie a choisi de se focaliser sur un nombre réduit d'entreprises, cotées ou non, et principalement industrielles. La vocation du Groupe est de participer activement à la définition des orientations stratégiques des sociétés dans lesquelles il investit. Celles-ci sont identifiées ci-dessous.

En 2018, la Compagnie s'est intéressée à de nouveaux dossiers d'investissements et s'est renforcé dans certaines de ses participations stratégiques et dans son pôle immobilier (voir lettre aux actionnaires).

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ DE LA COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Valeur intrinsèque au 31 décembre 2018

En EUR 1.000 Pôle	Valeur de marché	Quantité	% de participation	Cours de bourse	% du segment	Répartition par pôle
■ Stratégique	650.555					89%
UBCM (Groupe Chocolatier)	319.100		100%		49%	
Umicore	154.081	4.420.000		34,86	24%	
Recticel	96.453	15.094.410	28%	6,39	15%	
Banque Berenberg	31.803		12%		5%	
Noël Group - Vinventions	37.324		30%		6%	
Autres	11.793				2%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>400.020</i>					
■ Immobilier	70.339					10%
Europe	56.529					
Fidentia Belux Investments	32.695				46%	
Site Bois Sauvage	9.669				14%	
Oxygen Développement	4.465				6%	
FRI 2	8.867				13%	
Luxembourg	607				1%	
Terrains & divers	227				0%	
USA	13.810					
Gotham City Residential Partners II	7.534				11%	
Sentinel National Urban Residential Partners I	3.065				4%	
ZebLand	2.079				3%	
Corc	1.132				2%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>70.339</i>					
■ Actions de trésorerie	12.145					2%
Solvay	3.929	45.000		87,32		
Ahold - Delhaize	3.615	163.750		22,08		
BNPParibas-Fortis	1.832	70.447		26,00		
ENGIE (GDF Suez)	1.503	120.000		12,53		
Orange Belgium	690	40.000		17,24		
AB Imbev	577	10.000		57,70		
Autres	0					
<i>Dont participations non cotées hors équivalent trésorerie consolidée</i>	<i>0</i>					
Total	733.039					100%
	<i>Dont participations non cotées hors trésorerie consolidée</i>	<i>470.359</i>				

TRÉSORERIE CONSOLIDÉE DE LA COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Au 31 décembre 2018

Trésorerie consolidée (hors actions de trésorerie et UBCM)	10.479
Trésorerie UBCM	39.862
Total hors actions de trésorerie	50.342

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

I. Participations stratégiques

United Belgian Chocolate Makers (UBCM)
(Groupe chocolatier)

Neuhaus
— BRUSSELS 1857 —

Jeff de Bruges
NATURELLEMENT CHOCOLAT



Acteur important de la chocolaterie belge haut de gamme.

Le chiffre d'affaires du Groupe Chocolatier n'a connu qu'une très faible progression en 2018. Après un bon début d'année, l'été chaud et les manifestations de fin d'année en France ont infléchi la tendance des ventes.

Les principales marques du Groupe sont **Neuhaus** (www.neuhaus.be) et **Jeff de Bruges** (www.jeff-de-bruges.com) qui font 95% du chiffre d'affaires d'UBCM, **Corné Port Royal** (www.corneportroyal.com) et **Artista Chocolates** (www.artistachoc.be) se partagent les 5% restants.

Neuhaus a connu une légère progression des ventes tout en travaillant sur la rentabilité de son réseau de magasins propres et en repensant ses objectifs de développement commercial. Comme mentionné dans le rapport annuel 2017, une partie du surplus de rentabilité dégagé durant l'année a été réinvestie en ressources humaines et en effort commerciaux. En 2019 un effort particulier sera porté à la modernisation de la production et de l'organisation de celle-ci.

Jeff de Bruges a connu une tendance des ventes en comparable en légère progression. Le réseau compte 509 magasins fin 2018 contre 511 magasins à fin 2017. L'année a été caractérisée par la poursuite de la mise en place du nouveau concept de magasin dans le réseau et la poursuite de la mise en place d'un lien digital avec les clients via l'application « Jeff Club ». Un point d'attention particulier sera mis dans le futur sur la relance du développement international du réseau.

Corné Port-Royal, continue de concentrer ses efforts sur la Belgique et a amélioré ses résultats suite à la réorganisation entreprise.

Artista Chocolates a enregistré une perte d'EUR 0,6 million contre une perte d'EUR 0,3 million en 2017. Ces résultats en dessous des attentes sont dûs principalement à un manque de chiffre d'affaires (EUR 4,7 millions), des marges trop basses et une productivité à améliorer.

Attentif à la satisfaction de ses clients, UBCM, au travers de ses différentes marques, veille à la constante amélioration de la qualité de ses produits. L'amélioration de la productivité et la croissance des différents réseaux de distributions restant le principal défi de 2019.

CONSOLIDATION AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	204,42	204,16	197,23
Résultat net Groupe	14,90	12,43	11,75
EBITDA	35,26	32,01	31,86
Fonds propres Groupe	93,69	82,79	74,96
Total bilan	171,02	159,46	157,26
% de participation	100%	100%	100%

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

Umicore

Umicore a pour stratégie d'être un leader incontesté en matériaux destinés à la mobilité propre et en recyclage, grâce à son offre technologique de produits et de procédés, associée à son approche en boucle fermée et à son approvisionnement durable. (www.umicore.be).

En 2018, Umicore a enregistré :

- des revenus d'EUR 3,3 milliards (hors activités non-continues)
- un EBIT récurrent d'EUR 514 millions (en hausse de 29%)
- un bénéfice par action récurrent à EUR 1,36 contre EUR 1,22 en 2017

Umicore annonce avoir atteint les objectifs initiaux d'Horizon 2020 deux ans plus tôt que prévu et être en bonne

voie pour réaliser ses ambitions revues à la hausse, malgré un environnement macro-économique moins favorable en 2019.

Le Conseil d'administration d'Umicore proposera, lors de son Assemblée générale un dividende brut d'EUR 0,75 par action (dont un acompte d'EUR 0,35 a déjà été versé en août 2018).

En 2018, Umicore a augmenté ses fonds propres d'EUR 881 millions par l'émission de 22,4 millions d'actions (soit 10% des actions alors en circulation). Compagnie du Bois Sauvage a souscrit à cette augmentation de capital et maintenu son taux de détention en Umicore.

COMPTES CONSOLIDÉS AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus (hors métaux)	3.271	2.916	2.667
EBIT récurrent	514	410	351
Résultat net groupe	317	212	131
Fonds propres groupe	2.609	1.803	1.790
Total bilan	6.405	5.116	4.146
Bénéfice distribué	175,3	147,8	142,1
% de participation économique ⁽¹⁾	1,79%	1,79%	1,79%

⁽¹⁾ Hors détention actions propres par l'entreprise

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE



Recticel

En tant qu'acteur industriel international, Recticel entend se démarquer dans l'expérience du confort quotidien de tout un chacun. S'appuyant sur ses compétences et sa profonde expertise dans la chimie des polyuréthanes, Recticel s'engage à apporter une approche responsable à de nombreux défis et besoins propres à notre époque. Recticel vise à atteindre de manière efficace, soutenable et équilibrée, une valeur ajoutée ainsi qu'une croissance régulière et profitable à tous ses clients et actionnaires (www.recticel.com).

Recticel sert différents marchés – en Europe principalement, qui représente environ 95% de ses ventes nettes, mais également aux USA et en Asie – soutenant ses clients industriels en vue de trouver des solutions innovantes et durables en développant des produits et services toujours plus responsables et générateurs de valeur. L'activité principale de Recticel s'organise autour de quatre domaines d'applications spécifiques : l'isolation pour la construction, la literie, les mousses flexibles pour applications domestiques et industrielles et l'automobile.

Bien que Recticel produise en premier lieu des produits semi-finis (mousses flexibles et automobile), il développe, produit et commercialise des produits finis et durables pour utilisateurs finaux (literie et isolation).

La division **Mousses Flexibles développe et produit** une large variété de solutions dont les qualités sont le silence, l'étanchéité, le filtrage, le transport, la protection, le soutien et le confort.

Au sein de la division **Literie**, les matelas prêts à l'emploi, les sommiers à lattes et caissons sont commercialisés sous des marques renommées telles que Beka®, Lattoflex®, Literie Bultex®, Schlaraffia®, Sembella®, Superba®, Swissflex®, ... et les marques d'ingrédients (GELTEX® inside, Bultex®).

La division **Isolation** fournit des produits d'isolation thermique de haute qualité qui sont directement utilisés dans des projets de construction et de rénovation d'immeubles. Ses produits d'isolation sont commercialisés sous des marques et produits renommés : Eurowall®, Powerroof®, Powerdeck® et Powerwall®, Recticel Insulation®, ...

La division **Automobile**, qui comprend des solutions pour sièges (via une joint-venture) ainsi que des activités liées aux garnitures intérieures, met l'accent sur l'innovation, le progrès technologique, ainsi qu'une haute qualité de produits et de services aux clients.

Le siège social de Recticel se situe à Bruxelles (Belgique) et emploie sur une base combinée (comprenant la part proportionnelle dans les joint-ventures) un total de 7.925 personnes dans 98 implantations à travers 28 pays. En 2018, Recticel a généré un chiffre d'affaires combiné d'EUR 1,45 milliard (selon les normes IFRS 11, un chiffre d'affaires consolidé d'EUR 1,12 milliard).

Recticel (Euronext™: REC.BE – Reuters : RECTI.BR – Bloomberg : REC.BB) est listé sur Euronext™ stock exchange à Bruxelles.

Davantage d'informations peuvent être trouvées sur www.recticel.com.

COMPTES CONSOLIDÉS AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	1.118	1.135,4	1.048,3
Résultat net groupe	28,8	23,9	16,3
EBITDA	80,5	82,8	72,7
Fonds propres Groupe	265,0	261,8	251,2
Total bilan	735,2	730,2	693,0
Bénéfice distribué	12,0	9,7	7,5
% de participation ⁽¹⁾	27,49%	27,47%	27,83%

⁽¹⁾ Sans tenir compte des actions propres détenues par l'entreprise

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823



Berenberg Bank

La Banque Berenberg est la plus ancienne banque privée d'Allemagne (1590) et est la seconde plus ancienne banque du monde. En 2018, le nombre d'employés est de 1.640 personnes principalement en Allemagne (www.berenberg.de).

Le Résultat net de Berenberg Bank est passé d'EUR 90 millions en 2017 à EUR 23 millions en 2018. Ce résultat a été affecté par la baisse des Revenus de commissions nets qui ont diminué de 19% en passant de 279 millions en 2018 contre 343 millions en 2017 (après avoir augmenté de 35% en 2017).

Après avoir augmenté sensiblement ses ressources humaines pour l'implémentation de la réglementation MiFID II, la Banque a décidé de réduire son personnel de 150 personnes qui, pour partie avaient été nécessaires à cette implémentation réussie. Cette restructuration est comptabilisée pour plus d'EUR 10 millions sur l'exercice 2018.

La direction de la Banque précise que « 2018 fut commercialement l'année la plus difficile de la dernière décennie et dans ce contexte elle n'a pas pu délivrer les résultats extrêmement bons de ces dernières années ». La Banque maintient sa confiance dans son modèle et sa vision de développement long terme apprécié par ses clients.

COMPTES NON-CONSOLIDÉS AUDITÉS

(en millions EUR)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus commissions et intérêts nets	332	410	419
Actifs sous gestion (conso)	36.700 ⁽¹⁾	41.500	40.700
Cost / income ratio	88,9%	72,7%	63,9%
Résultat net	23	90 ⁽²⁾	161 ⁽²⁾
Tier I capital ratio	13,2%	14,1%	13,4%
Total bilan	4.700	4.700	4.716
% de participation	12,00%	12,00%	12,00%

⁽¹⁾ Hors Berenberg Bank Suisse, vendue à plus de 80% fin 2018.

⁽²⁾ Incluant une plus-value exceptionnelle sur la vente de la participation dans la société Universal Investment GmbH (voir rapport annuel 2016 et 2017).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE



Noël Group

Société Holding américaine spécialisée dans l'extrusion de matériaux synthétiques et la transformation de mousses techniques organisée autour de ses deux principaux pôles d'activité : la société Nomaco LLC (filiale à 100%) (www.nomaco.com), incluant les joints d'expansion en mousse, les profils spécialisés en mousse extrudée, de composants en mousse pour l'industrie du meuble (www.noelgroup.net) et la société Vinventions LLC (filiale directe et indirecte à 38%), fournisseur de solutions de fermeture de bouteilles le plus complet pour les producteurs de vin et de mousseux, présent sur 5 continent (www.vinventions.com).

Nomaco Inc, a vu son chiffre d'affaire progresser de 7% et a continué à se concentrer sur les améliorations de productivité et sur la croissance de son activité principale. L'année 2018 a connu la poursuite des investissements dans l'outil de production ainsi qu'en R&D avec pour but de restaurer une rentabilité dans un an.

Vinventions a clôturé 2018 avec des ventes en augmentation de 6,3% à USD 145 millions. La société a continué durant l'année à développer son marché de bouchons « Green Line Nomacorc » fabriqués à partir de matières premières durables et renouvelables dérivées de la canne à sucre. Elle a de plus fait l'acquisition de l'activité capsules à vis de la société Alplast (IT) et a lancé un nouveau bouchon micro-aggloméré sans colle fin 2018. Ces deux dernières activités n'ont pas encore eu d'impact positif sur les résultats du Groupe. Début 2018, Vinventions a réalisé une augmentation de capital de USD 40 millions afin de réduire et restructurer sa dette. La société a aussi poursuivi son plan « Vinventions 2020 » qui vise à simplifier sa structure et son fonctionnement afin d'augmenter ses résultats opérationnels et poursuivre sa croissance.

Depuis début 2018, Compagnie du Bois Sauvage détient indirectement 14,2% de Vinventions, LLC en plus de la détention qu'elle a via Noël Group.

COMPTES CONSOLIDÉS (US GAAP)

(en millions USD)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires (1)	30,00	28,00	54,32 ⁽²⁾
Résultat net Groupe	-6,1	33,41 ⁽³⁾	-6,86
EBITDA	-2,67	-2,77	-0,36
Fonds propres Groupe	44,88	55,38	34,82
Total bilan	75,11	66,39	50,19
Bénéfice distribué	2,13	14,00	2,11
% de participation	29,81%	29,81%	30,35%

⁽¹⁾ Hors Vinventions, LLC comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

⁽²⁾ Chiffre d'affaires incluant l'activité isolation de tuyaux.

⁽³⁾ Incluant le profit sur la vente de l'activité isolation de tuyaux.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

II. Autres participations

GALACTIC (via Serendip)

Société belge productrice d'acide lactique et de solution naturelle pour les industries Food, Feed, Industrielles et Care. **Galactic** poursuit, en Belgique et aux USA, la reconversion de son activité de vente d'acide lactique vers les additifs alimentaires naturels à plus hautes valeurs ajoutées.

En Chine, suite à l'expropriation de son usine de production, une nouvelle usine d'acide lactique (de capacité double de l'ancienne B&F AL) est en construction avec un partenaire local. **Futero** filiale à 100% de Galactic détiendra une participation minoritaire dans cette usine qui devrait démarrer au second semestre 2019.

Cette unité alimentera en acide lactique 2 autres sociétés :

- **GALACTIC China** (filiale à 100 % de Galactic SA) qui convertira l'acide lactique de base en produits dérivés à plus hautes valeurs ajoutées pour l'industrie alimentaire.
- **B&F PLA**, une première unité de production de PLA (biopolymère renouvelable produit à base d'acide lactique développé par sa filiale **Futero**) dont **Futero** sera actionnaire minoritaire.

Par ailleurs, **Futero** continue à enregistrer des brevets liés à la production de PLA et explore le marché afin de licencier sa technologie en partenariat avec les sociétés Sulzer & Technip.

III. Principales participations immobilières

En Europe

En propre :

- Les immeubles du site du siège social et du Treurenberg (3.000 m² de bureaux, 2.000 m² de logements et 70 m² de commerces).
- Diverses autres surfaces et terrains en provinces de Liège et de Hainaut (14 ha).
- Un appartement au Luxembourg (100 m²).

Au 31 décembre 2018, 100% des appartements, des surfaces de bureaux et des commerces détenus en propre sont loués.

En partenariat :

- Fidentia Belux Investments SA (FBLI) est une société immobilière active dans le secteur des bureaux et du résidentiel avec pour objectif, entre autres, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments acquis
- First Retail International 2 NV (FR12) actif dans le développement de parcs d'activités commerciales en Europe.
- Oxygen Development SA est un projet immobilier de construction d'un immeuble résidentiel de 89 appartements à Auderghem promu par Besix Real Estate Development (Besix RED).

Aux Etats Unis d'Amérique

Le Groupe détient des investissements immobiliers aux Etats Unis d'Amérique.

Le partnership immobilier **Gotham City Residential Partners I, LP** (voir note 8) à New-York a vendu en 2018 les 3 derniers immeubles sur 25 que comptait le fonds restant en portefeuille. Le capital investi a été totalement remboursé et la rentabilité de cette participation a pleinement satisfait les attentes du Groupe.

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds **Gotham City Residential Partner II, LP** au premier semestre 2015 avec un engagement d'USD 10 millions. Ce fonds vise à racheter des immeubles à appartements dans l'Etat de New York en vue de leur rénovation. A fin 2018 un montant d'USD 8,5 millions a été appelé et libéré.

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds **Sentinel National Urban Residential Partner I, LP** avec un engagement d'USD 10 millions. Ce fonds, qui est opéré par le même « General Partner » que Gotham City Residential Partner I et II, vise à racheter des immeubles à appartements dans des grandes villes aux USA en vue de leur rénovation. A fin 2018 un montant d'USD 3,5 millions a été appelé et libéré.

En octobre 2010, Surongo America, Inc. a souscrit à la création du Partnership Zeb Land, LLC (voir note 7). Zeb Land, LLC a acquis en novembre 2010 le bâtiment de production de Nomaco (filiale de Noël Group) et le lui loue selon un bail d'une durée de 10 ans. En 2014 le Partnership a acheté 50 ha de terrains proches de son implantation et y développe des surfaces industrielles et commerciales.

Le Partnership Corc, LLC (voir note 7) n'a comme seul actif qu'un bâtiment de production loué à Nomacor.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

IV. Trésorerie consolidée

Au 31 décembre 2018, la trésorerie du Groupe est constituée de cash à hauteur d'EUR 50,3 millions. Les positions titres en portefeuille s'élèvent à EUR 12,1 millions. L'ensemble des positions sont destinées à être réalisées au mieux en fonction des besoins et se composent comme suit :

Action	Valeur de marché au 31/12/2018 en EUR 1.000	Action	Valeur de marché au 31/12/2017 en EUR 1.000
Solvay	3.929	Solvay	5.215
Ahold Delhaize	3.615	Delhaize	3.919
BNPParibas-Fortis	1.832	BNPParibas-Fortis	1.903
Engie	1.503	Engie	1.720
AB INBEV	577	AB INBEV	0
Orange Belgium	689	Mobistar	700
Umicore	0	Umicore	395
Autres		Autres	25
	12.145		13.877

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

8. DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

A notre connaissance,

- i) les états financiers, établis conformément aux normes IFRS, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Compagnie et des entreprises comprises dans la consolidation,
- ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des événements importants et des transactions significatives intervenues avec les parties liées au cours de l'exercice et de leur incidence sur les états financiers, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels est confrontée la Compagnie.

Pierre-Yves de Laminne de Bex Le 1er mars 2019
Président du Conseil d'administration

Benoit Deckers
Directeur Général

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

**9. POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉPARTITION
BÉNÉFICIAIRE**

Depuis plus de 15 ans, le Conseil a proposé régulièrement d'augmenter la rémunération du capital. L'objectif est, pour autant que les résultats le permettent, de majorer le dividende, année après année. Il importe de concilier les deux points de vue :

- le renforcement des moyens de la Société,
- la rémunération du capital.

Le Conseil proposera à l'assemblée des actionnaires de majorer le dividende brut d'EUR 0,10 par titre pour le porter à EUR 7,70.

RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

	EUR
Le résultat de l'exercice s'élève à	-23.072.403,39
Auquel s'ajoute	
- le bénéfice reporté	195.265.233,42
Pour constituer le bénéfice répartisable	172.192.830,03
Nous vous proposons d'affecter :	
- à la réserve légale	
- aux autres réserves	
- aux réserves indisponibles pour actions propres	
- à la distribution d'un dividende brut d'EUR 7,70	12.977.256,60
- à l'annulation du dividende brut sur actions propres(*)	
- aux tantièmes (réduits) aux Administrateurs	198.466,97
- à la prime bénéficiaire pour les membres du personnel	75.633,59
Report à nouveau	158.941.472,87

(*) Les actions Compagnie du Bois Sauvage détenues en propre (s'il y en a) n'ont pas droit au dividende.

Si vous approuvez ces propositions, le dividende d'EUR 7,70 brut sera payé le 6 mai 2019 aux actionnaires.

Le titre Compagnie du Bois Sauvage sera coté ex-dividende à dater du 2 mai 2019 pour un paiement le 6 mai 2019.

Ce dividende est en augmentation par rapport au dividende d'EUR 7,60 brut de l'année dernière. Sur base du cours de bourse au 31 décembre 2018, il procure un rendement brut de 2,04%.

Après répartition, les fonds propres comptables de la Société s'élèveront à EUR 325.115.187,53.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

**10. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS
D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION**

Au 31 décembre 2018, le capital est fixé à EUR 84.410.825 représenté par 1.685.358 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, représentant chacune 1/1.685.358ème du capital social (voir la note 15 pour plus de détail).

Chaque part sociale donne droit à une voix, sans préjudice aux dispositions du Code des Sociétés.

Le capital pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision d'une assemblée générale statuant dans les formes prévues pour les modifications aux statuts.

L'augmentation peut se faire par la création de nouvelles parts sociales du même type que les parts sociales existantes ou de parts sociales jouissant d'autres droits ou représentant une quotité différente du capital social, ces parts sociales pouvant être libérées, soit en numéraire, soit au moyen de réserves de la Société, soit par des apports en nature.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale prise dans les conditions prescrites pour les modifications aux statuts, la souscription des parts sociales émises contre espèces sera réservée à titre irréductible aux actionnaires anciens, au prorata de leur part dans le capital social au moment de l'augmentation de capital.

Lors de chaque augmentation de capital, le Conseil d'administration peut conclure, aux conditions qu'il juge convenir, toutes conventions en vue de garantir la réalisation de l'augmentation, notamment en faisant souscrire le capital nouveau, à des conditions à fixer par lui, par un ou plusieurs garants, à charge pour ces derniers, si l'assemblée n'en décide autrement, d'offrir aux porteurs de parts sociales anciennes de leur rétrocéder les parts nouvelles à titre irréductible.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016 a renouvelé pour une période de 5 ans l'autorisation du 24 avril 2013 donnée au Conseil d'administration d'acquérir conformément aux articles 620 et 627 du Code des Sociétés, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de la Compagnie du Bois Sauvage, un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum dix pour cent des parts sociales émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro, ni supérieur de plus de vingt pour cent au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation précédant l'acquisition.

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2017 a approuvé l'article 3.7.2 du Mémoire de Placement Privé du 21 novembre 2016, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, qui prévoit le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire privé 2016-2023 émis par la Compagnie du Bois Sauvage en cas de changement de contrôle de celle-ci.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

La structure de l'actionariat est détaillée en page 20.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

**11. MÉTHODE DE VALORISATION POUR LE CALCUL DE LA VALEUR
INTRINSÈQUE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2018**

La valeur intrinsèque, avant répartition, de l'action Compagnie du Bois Sauvage a été calculée à la date du 31 décembre 2018. (voir aussi note 5, 8 et 13)

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- La juste valeur des immeubles de placement significatifs (plus d'EUR 1 million) est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée en interne par référence à l'actualisation des loyers futurs. La valorisation par un expert indépendant se base principalement sur la méthode par le rendement (qui se calcule de manière globale sur base d'un taux de capitalisation qui tient compte de la valeur locative du marché) et/ou celle des prix unitaires (qui consiste à déterminer la valeur vénale sur base de valeurs (hors frais d'acquisition) par mètre carré pour les superficies de terrains non-bâties et/ou les superficies des constructions éventuelles).
- Il a été tenu compte du cours de bourse au 31 décembre 2018 pour la valorisation des sociétés cotées.
- Les principales participations non cotées ont été valorisées comme suit :
 - La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre l'actif net réévalué et le « price/earning ratio » de sociétés comparables. Lorsque la moyenne est inférieure à l'actif net rectifié, seule cette méthode est retenue, ce qui est le cas au 31 décembre 2018. L'actif net rectifié correspond aux fonds propres consolidés de la banque augmentés d'une estimation de goodwill qui reflète (i) la valorisation du portefeuille des actifs sous gestion (Banque privée et asset management) et (ii) la valorisation de l'activité Corporate et Investment Banking. Une décote de 25% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité. A celle-ci s'ajoute une décote de 16% pour tenir compte de distributions statutaires en cas de vente de cette participation.
- La société Noël Group (dans le Groupe via Surongo America) a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant. Cette évaluation s'est faite sur base des « Business Units » en utilisant, en fonction de leur performance, soit un modèle d'évaluation basé sur un DCF (Discounted Cash Flow) soit sur base de transactions de vente sur des sociétés comparables.
- La société UBCM a fait l'objet d'une évaluation interne sur base des résultats 2018 et du business plan à 3 ans. Les méthodes utilisées sont le DCF et les multiples de sociétés comparables. Une décote de 15% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité de cette participation.
- La valorisation de Serendip a été déterminée sur base des fonds propres corrigés pour tenir compte de la juste valeur du Groupe Galactic, elle-même basée sur un multiple de l'EBITDA consolidé. La sous-filiale Futterro, n'ayant actuellement pas d'activité, est valorisé sur base de ses fonds propres.
- Les autres sociétés non cotées ont été valorisées, en l'absence de méthode fiable, sur base de leur actif net comptable social ou consolidé (IFRS si disponible) ou maintenue au coût d'acquisition.
- Il n'a pas été calculé d'impôt de liquidation.
- Il n'a pas été tenu compte d'un passif social éventuel.
- Il n'a pas été tenu compte d'autres risques ou passifs que ceux dont les Etats financiers consolidés font état.

Mise en garde :

La Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions ordinaires de la Société.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

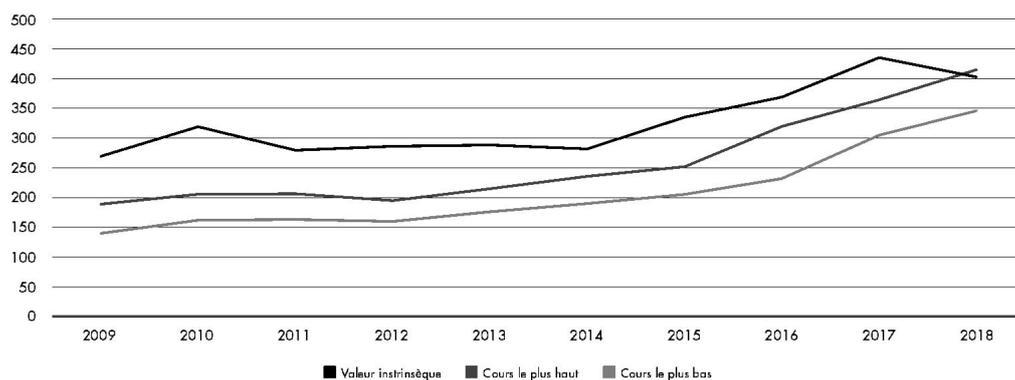
RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE PAR ACTION EST LA SUIVANTE

	31/12/2018	31/12/2017
Valeur intrinsèque "in the money"	402,85	435,46
Valeur intrinsèque "fully diluted"	402,85	435,46

ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE « FULLY DILUTED »
EUR



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

BE 0402.964.823

**12. INDICATEURS ALTERNATIFS
DE PERFORMANCE ET LEXI-
QUE**

Valeur intrinsèque :

La valeur intrinsèque correspond aux capitaux propres consolidés corrigés de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des participations consolidées globalement ou selon la méthode de mise en équivalence. (voir aussi le point 11)

La valeur intrinsèque «in the money» :

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice des warrants et options dans le cas où le prix de conversion ou d'exercice est inférieur au cours de bourse.

La valeur intrinsèque «fully diluted» :

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice de l'ensemble des warrants et options en circulation.

EBITDA :

L'Ebitda correspond à l'excédent brut d'exploitation et se calcule en ajoutant au « Résultat opérationnel » les « Amortissements, pertes de valeur et provisions »

Trésorerie consolidée :

La trésorerie consolidée est la somme des « Autres actifs courants et non-courants » de trésorerie (voir note 9), des « Actifs financiers à la juste valeur via résultat » et de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie »

**Endettement net consolidé / Excédent net de
trésorerie consolidée :**

L'endettement net consolidé (si négatif) / excédent net de trésorerie consolidée (si positif) est la trésorerie consolidée de laquelle on soustrait les « Emprunts » courants et non-courants

**Résultat opérationnel avant cessions, variations
de juste valeur et dépréciations :**

Le résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations est la différence entre les « Produits opérationnels » (ventes, intérêts et dividendes, produits locatifs et autres produits) et les « Charges opérationnelles » (approvisionnements, frais de personnels, amortissements, pertes de valeur, provisions, charges financières et autres charges) augmentée de la « Part dans le résultat des participations mises en équivalence ».

13. PERSPECTIVES 2019

Evénements post clôture, projets et perspectives

Les événements postérieurs à la clôture sont repris en note 30.

Il n'existe à ce jour pas de dossier d'investissement en voie de réalisation. La Compagnie continue à être attentive à toute proposition qui pourrait renforcer ses axes stratégiques existants.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

14. CALENDRIER FINANCIER**15. MECENAT****Calendrier financier**

Date de détachement du dividende (ex date) :	2 mai 2019
Date d'enregistrement du dividende (record date) :	3 mai 2019
Paiement du dividende :	6 mai 2019

Résultats semestriels :	septembre 2019
Résultats annuels :	début mars 2019
Assemblée Générale :	quatrième mercredi du mois d'avril

Poursuivant sa ligne de conduite en matière de mécénat culturel, Compagnie du Bois Sauvage est intervenue dans les manifestations de l'asbl « Les Amis de la Cathédrale » ainsi que dans le sponsoring de l'asbl « Conservamus » qui a, entre autre pour objet, la rénovation du Conservatoire royal de Bruxelles.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

BE 0402.964.823

ANNEXES

Rapport de gestion statutaire Exercice 2018

Les comptes sociaux de l'exercice 2018 se clôturent par une perte nette d'EUR 23,1 millions contre un bénéfice net d'EUR 38,7 millions l'an dernier.

Ce résultat est issu notamment de l'effet conjugué :

- de dividendes d'EUR 20,7 millions encaissés des participations, en hausse de EUR 0,9 million,
- de l'indemnité brute non récurrente annoncée par Ageas d'EUR 4,3 millions à recevoir,
- de plus-values nettes dégagées d'EUR 1 million essentiellement sur la cession d'actions Ahold Delhaize et Umicore,
- de corrections de valeur nettes négatives d'EUR 48,1 millions actées principalement en Surongo Deutschland (EUR 39,4 millions) et Recticel (EUR 8 millions) suivant les règles d'évaluation appliquées de manière constantes d'une période à l'autre,
- de charges des dettes d'EUR 2,5 millions contre EUR 3,2 millions en 2017, en réduction d'EUR 0,7 million à la suite de la négociation de deux emprunts bancaires à un taux plus favorable que celui de l'emprunt obligataire de la Compagnie d'EUR 45 millions venu à échéance en juin 2018.

Le lecteur se référera au rapport de gestion consolidé de l'exercice 2018 repris en page 2 et suivantes pour les autres points décrits à l'article 96 §1er, §2 et §3 du Code des sociétés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Deloitte.



Compagnie du Bois Sauvage SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2018 - Comptes annuels

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Compagnie du Bois Sauvage SA | 31 décembre 2018

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Compagnie du Bois Sauvage SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Compagnie du Bois Sauvage SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 avril 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Compagnie du Bois Sauvage SA durant 12 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 488 619 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 23 072 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Compagnie du Bois Sauvage SA | 31 décembre 2018

Point clé de l'audit	Comment notre audit a traité le point clé de l'audit
<p>Valorisation de la participation Surongo Deutschland</p> <p>La société détient une participation dans la société non cotée, Surongo Deutschland (« la Participation »), pour une valeur nette comptable, au 31 décembre 2018, de 25 MEUR (présentée en immobilisations financières, dans la rubrique « entreprises liées ») représentant 5% du total des actifs et 8% de la valeur des capitaux propres. Surongo Deutschland, a pour principal actif, une participation dans Berenberg Bank, société non cotée, à hauteur de 12%.</p> <p>Conformément aux articles 45 et 66 de l'A.R. du 30 janvier 2001, les participations et les actions portées sous la rubrique " Immobilisations financières " font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.</p> <p>Dans son processus d'identification d'une éventuelle réduction de valeur résultant d'une moins-value ou dépréciation durable de la Participation (ou reprise de réduction de valeur) la direction en calcule la juste valeur. Ce calcul dépend d'estimations ou jugements significatifs de la part de la direction, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation utilisée ou des paramètres de valorisation utilisés.</p>	<p>Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation de la Participation avec les principes comptables généralement admis en Belgique.</p> <p>Nous avons testé la juste valeur de la Participation, qui permet d'évaluer s'il y a un besoin éventuel d'acter une réduction ou reprise de réduction de valeur, calculée par la direction en challengeant le choix de la méthode utilisée ainsi que les hypothèses et estimations sous-jacentes.</p> <p>Nous avons réconcilié les données utilisées dans le modèle de détermination de la juste valeur de la Participation avec les informations provenant directement de la direction de Berenberg Bank.</p> <p>Nous avons comparé la juste valeur obtenue à la valeur nette comptable de la Participation.</p> <p>Nous avons challengé le caractère durable de la différence entre la juste valeur de la Participation, telle que calculée par la direction, et sa valeur nette comptable au 31 décembre 2018.</p> <p>Nous avons vérifié que l'éventuelle réduction de valeur (ou reprise de réduction de valeur) nécessaire et pertinente de la Participation ait bien été comptabilisée au 31 décembre 2018.</p>

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Compagnie du Bois Sauvage SA | 31 décembre 2018

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également aux personnes constituant le comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Compagnie du Bois Sauvage SA | 31 décembre 2018

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir le rapport de gestion combiné du conseil d'administration, y compris les éléments auxquels il est fait référence dans l'index de la page 6 du rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 96, § 4 du Code des sociétés est reprise dans le rapport de gestion qui fait partie de la section 5.8 du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la société s'est basée sur le référentiel COSO. Conformément à l'article 144, § 1, 6° du Code des sociétés nous ne nous prononçons pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément au référentiel COSO précité.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1^{er}, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Compagnie du Bois Sauvage SA** | 31 décembre 2018**Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

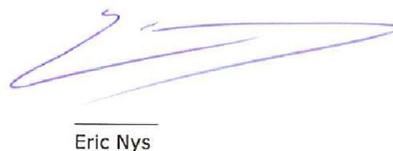
Zaventem, le 22 mars 2019

Le commissaire**Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL**

Représentée par



Michel Denayer



Eric Nys

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises
Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 100 218

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	4,0	4,0	
Temps partiel	1002	3,9	1,0	2,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	6,8	4,8	2,0
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	6.413	6.413	
Temps partiel	1012	4.314	1.300	3.014
Total	1013	10.727	7.713	3.014
Frais de personnel				
Temps plein	1021	665.279		
Temps partiel	1022	215.447		
Total	1023	880.726		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	11.830		

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	5,9	4,8	1,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	9.797	7.927	1.870
Frais de personnel	1023	596.472		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	10.881		

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	4	4	6,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4	4	6,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4	1	4,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1		1,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	2	1	2,8
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121		3	2,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,5
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213		2	1,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	2	3	4,3
Ouvriers	132	1	1	1,5
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		1	0,9
210		1	0,9
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	3	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	37	5812	83
Coût net pour l'entreprise	5803	3.907	5813	4.411
dont coût brut directement lié aux formations	58031	3.907	58131	4.411
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	